

**PRINTEMPS
2019 - N°1**

PRIX LIBRE

GENRES & SEXUALITÉS EN PRISON

L'ABOLITION DE LA PRISON
Jacques Lesage de La Haye
PAGE 5

FEMMES INCARCÉRÉES,
EXPLORATION DE QUELQUES
ENJEUX. Entretien avec Natacha
Chetcuti-Osorovitz.
PAGE 11

CHRONIQUE DU DEDANS.
LA VIE CARCÉRALE,
TENANTS ET ABOUTISSANTS
Stephan Picon
PAGE 38

**LE GENEPI BELGIQUE EST
UNE ASSOCIATION MILITANT
POUR LE DECLOISONNEMENT
DES PRISONS.**



SOMMAIRE

PAGE 3	EDITO
PAGE 4	LA CAMPAGNE DES 6000. GENEPI Belgique
PAGE 5	L'ABOLITION DE LA PRISON. Jacques Lesage de La Haye
DOSSIER: GENRES ET SEXUALITÉS	
PAGE 8	LA PRISON AU PRISME DU GENRE GENEPI France
PAGE 10	FEMME DE TAULARD. EFFORTS, SEXUALITÉ ET PRISON Témoignage anonyme
PAGE 11	FEMMES INCARCÉRÉES, QUELQUES ENJEUX Entretien avec Natacha Chetcuti-Osorovitz
PAGE 14	« EN PRISON, LES RELATIONS ÇA NOUS LAISSE EN VIE » Témoignage de Mélanie
PAGE 15	VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE. ASBL I.Care
PAGE 17	QUELLE LIBIDO DERRIÈRE LES BARREAUX ? Témoignage de Stephan Picron
PAGE 18	LA VIOLENCE DES PRISONS FRAPPE ENCORE PLUS LES DÉTENU•E•S TRANS Entretien avec une visiteuse trans en prison

PAGE 20	DÉTENU À LA PRISON POUR FEMMES DE BERKENDAEL Témoignage de Nicolas
PAGE 26	METTRE FIN AUX ABUS À L'ENCONTRE DES DÉTENU•E•S LGBTQI (APT) Jean-Sébastien Blanc
PAGE 27	DISCRIMINATION DES MINORITÉS EN PRISON C'est pas mon genre
PAGE 21–25	SONGER À SOI Dossier photos par Juliette Angotti
PAGE 29–33	HAREN : PROJET DE MAXI-PRISON
PAGE 33	PRIS'EN CONTE : PASSÉ, PRISON, FUTUR Julien Staudt
PAGE 38	CHRONIQUE DU DEDANS. Stephan Picron
PAGE 39	CRÉDITS. REMERCIEMENTS. APPEL AUX DONS.

COMITÉ EDITORIAL

Lara Apraxine, Clémentine Arribard, Déborah Brosteaux, Justin De Leeuw, Luca Fiamingo, Laïs Godefroy, Mathilde Lefèvre, Lola Massinon, Laurelyne Meunier, Renaud-Selim Sanli

PRÉSENTATION DU GENEPI

La vocation du Genepi Belgique est de participer au décroïsonnement de la prison en établissant un lien entre les personnes incarcérées et le monde extérieur.

C'est une ASBL d'éducation populaire dont les objectifs sont les suivants :

- Mener une action d'éducation permanente à l'adresse des personnes incarcérées et de tous publics intéressés.
- Contribuer à l'exercice du droit au savoir et à l'information des personnes

incarcérées, et de manière générale à l'exercice de leurs droits citoyens.

Informer et sensibiliser des publics larges et spécifiques à propos des réalités carcérales.

Créée en mai 1976 en France, en réponse aux émeutes dans les prisons – les prisonniers y menant une lutte sociale très intense contre leurs conditions de détention – l'association du nom de G.E.N.E.P.I. voit le jour, afin de proposer des formations à destination des personnes incarcérées en vue de favoriser

leur réinsertion. L'acronyme signifie alors « *Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées* ». Le Genepi Belgique prend naissance dans la continuité de l'histoire et de l'expérience du Genepi France.

Quels que soient notre origine, niveau d'instruction, connaissance ou absence de connaissance du monde carcéral, la prison, en tant que citoyennes et citoyens, nous concerne tous.

Pour toute information, visitez le site internet : www.genepibelgique.be

ÉDITO

Lorsque nous, membres du Genepi Belgique, nous sommes regroupées pour fonder La Brèche, nous nous sommes rapidement mis d'accord : nous n'allions pas nous même écrire, mais faire écrire, nous faire les passeurs des voix qui peuplent le monde carcéral et péri-carcéral. Nous voulons faire de *La Brèche* une réelle plateforme d'expression. Pour amplifier ce qui ne se laisse pas encore dire assez fort. Contrairement aux acteurs d'une revue d'information classique ou d'une revue scientifique, nous restons activistes. Nous n'avons pas pour vocation de démêler le vrai du faux, mais bien d'élargir les perspectives, quelles qu'elles soient, et de briser progressivement les tabous qui entourent la prison. Commencer par un numéro sur les genres et les sexualités en prison, c'est se frotter immédiatement à ce qui « dedans » comme « dehors » est le lieu d'une démultiplication des affirmations d'identités et des oppressions. Dire aujourd'hui de la prison qu'elle est un espace où se démultiplient et s'intensifient les oppressions du « dehors » peut paraître évident. Pourtant, il nous faudra encore et encore le faire entendre. Faire savoir que dans la prison on retrouve de manière amplifiée, et d'autant plus dramatique, les violences faites aux personnes trans*dans la « société libre ». Faire savoir que les femmes y sont d'autant plus invisibilisées. Que l'homophobie et la biphobie ne s'arrêtent pas aux portes des prisons. Mais la prison n'est pas qu'un amplificateur. C'est aussi un système très singulier et spécifique de régulation du social. Et, s'il faut pouvoir dire et amplifier toutes ces voix, c'est qu'elles affirment des perspectives spécifiques sur la violence, qui en aucun cas ne peuvent être réduites à autre chose.

L'importance des textes sélectionnés, c'est la voix que chacun d'entre eux porte. C'est à la fois leur hétérogénéité et le fait de les considérer ensemble. Ils ne se répondent pas forcément, et peuvent même se contredire. Ce n'est pas une erreur de choix éditorial. Mais une volonté de ne rien oublier, de ne rien amoindrir. Ces différences de perspectives soulignent la complexité de l'objet traité, le système carcéral, et les manières de le cerner. Tous les contributeurs et toutes les contributrices – détenus, ex-détenues, associations, théoriciens, chercheuses, activistes, conteurs – ont été confrontées à la violence du système pénitentiaire. Tous et toutes sont critiques, mais chacune l'a été selon une position propre et sans aucune équivalence possible. C'est en cela que nous ne cherchons pas à démêler le vrai du faux, mais plutôt à permettre, chaque fois, un déplacement du curseur selon la manière d'être en prise avec le monde pénitentiaire. Notre tâche est portée par la critique des politiques pénitentiaires, mais nous ne pouvions nous arrêter à la dénonciation. Celle-ci a sa force, mais s'arrête bien souvent aux portes des prisons. Multiplier les prises, et les manières de les dire, nous permet de mettre en avant « ce que peuvent nous apprendre les personnes incarcérées ». À la lecture de ces textes, nous espérons susciter et exprimer comment les personnes incarcérées peuvent concerner celles et ceux qui sont en dehors des murs. Nous voulons aussi nous adresser aux personnes incarcérées. Faire entrer La Brèche dans ce monde clos, oublié, invisibilisé, qu'est la prison. Mais ce n'est pas pour apprendre quelque chose aux personnes détenues et à celles qui travaillent dans le monde carcéral. Ce que nous pouvons rendre visible, c'est la possibilité de la circulation très matérielle de leurs manières de dire la violence. Activer ainsi des expérimentations politiques entre le « dedans » et le « dehors ». Finalement, montrer que nous n'oublions pas ce qui se passe derrière les portes fermées de nos prisons, et afficher notre soutien à celles et ceux qui en subissent les violences.

Le philosophe Michel Foucault affirmait que pour connaître l'état d'une société, il fallait aller voir ses hôpitaux et ses prisons. Avec ce journal, nous voulons ouvrir une porte sur le monde carcéral, permettre à chacun et chacune de l'observer, pour questionner son fonctionnement, qui à son tour questionne celui de notre société. Mais il s'agit aussi de montrer que la prison, dans son extrême violence, dans son cadénassage, est un lieu où il peut se passer quelque chose. C'est-à-dire montrer les lieux, les modes sur lesquels les acteurs et actrices se réapproprient leurs capacités d'agir, les lieux où se trament des résistances et se créent des brèches.

LA CAMPAGNE DES 6000. UNE OPÉRATION DU GENEPI BELGIQUE

Le Genepi
Belgique

“Le droit de vote, c’est important pour vous, mais nous on voudrait déjà que notre dignité humaine soit respectée”

Un détenu, prison
de Nivelles.



Dans les prisons belges, 6000 personnes ont le droit de vote. Mais rien n’est mis en place pour leur permettre d’exercer ce droit dans des conditions dignes. Il n’y a pas d’urne, pas de bureau de vote, ni aucune infrastructure similaire. La seule possibilité est de voter par procuration, ce qui ne garantit aucunement que le vote exprimé aille dans le sens désiré. En outre, les démarches pour voter par procuration sont difficiles d’accès pour les personnes incarcérées. La conséquence est que 6000 détenus et détenues, dans l’obligation de voter, sont, en réalité, empêchées de le faire. Et ce d’une manière tellement notoire que le ministère de l’Intérieur, compétent pour les questions relatives aux élections, donne une dérogation automatique à toute personne qui est en prison.

6000 c’est un nombre suffisant d’électeurs pour décider si une formation politique aura ou non la possibilité d’avoir un groupe parlementaire, c’est assez de monde pour déterminer le niveau de subvention d’un parti politique. Mais ces 6000 voix sont perdues et personne ne va les chercher. Et cette réalité est symptomatique de la manière dont sont traités les droits des détenus en Belgique: bien qu’ils soient garantis par la loi, ils ne sont pas respectés dans les faits. L’institution carcérale qui est supposée réprimer la transgression des normes légales, applique cette dernière aux personnes dont elle a la charge.

L’adoption de la loi de principes du 12 janvier 2005 est présente. Cela concerne l’administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des personnes incarcérées visant à les sortir de l’insécurité juridique dans laquelle elles étaient (et restent ?) maintenues. Toutefois, son application est partielle et partielle. Cette loi stipule pourtant un principe de base: **“Le détenu n’est soumis à aucune limitation de ses droits politiques, civils, sociaux, économiques ou culturels autre que les limitations qui découlent de sa condamnation pénale ou de la mesure privative de liberté, celles qui sont indissociables de la privation de liberté et celles qui sont déterminées par ou en vertu de la loi”** (art. 5).

Les personnes qui sont enfermées dans les prisons sont en grande majorité issues des franges les plus modestes de notre société. Dans la société libre, elles sont celles dont le poids politique est le plus faible, elles sont moins représen-

tées que la classe moyenne et que la classe dominante (bien qu’elles soient plus nombreuses). Et lorsqu’elles sont prises en charge par le service public, fut-il pénitentiaire, c’est encore pire. La majorité des personnes incarcérées ne sont pas informées de ce droit (qui est simultanément une obligation), et les autorités compétentes n’œuvrent pas suffisamment à diffuser cette information et à mettre en œuvre les dispositifs adéquats pour permettre l’exercice de ce droit.

Face à cette inertie continue, la société civile n’est pas restée inactive. Déjà dans le cadre des élections de 2012, puis de 2014, Bruxelles-Làïque, la Ligue des droits humains, et la Concertation des associations actives en prisons (CAAP) avaient initié une campagne pour le droit de vote des personnes incarcérées. Cette campagne avait consisté en une série de séances d’ateliers à destination des détenus de Nivelles pour les sensibiliser, les informer et les former aux différents aspects relatifs à l’exercice du droit de vote.

Dans le cadre des prochaines élections de mai 2019, le flambeau a été repris par le Genepi Belgique, qui a lancé un programme d’information et de sensibilisation à destination de toutes les personnes, qu’elles soient devant ou derrière les barreaux. Cette campagne vise également les autorités publiques via des interpellations pour assurer l’exercice plein et entier du droit de vote pour les personnes détenues qui n’en sont pas privées par leur statut ou leur condamnation. Plus concrètement, cette campagne suit trois axes de travail: des ateliers autour du droit de vote et de l’exercice des droits citoyens dans les prisons; des activités de sensibilisation tous publics à la question des droits des personnes incarcérées; une interpellation du personnel politique et des personnes qui participent

Le Genepi a donc lancé depuis plusieurs mois déjà sa campagne autour du droit de vote et du respect de la citoyenneté des personnes incarcérées. Un communiqué de presse a été publié, interpellant le personnel politique et les candidats aux élections. Le Genepi et ses partenaires ont déjà conclu un accord avec plusieurs prisons à propos du droit de vote et des droits citoyens: les prisons de Namur, Nivelles, Huy, Jamioulx et Leuze. D’autres, comme Berken-dael, Forest, Marche, Tournai... font l’objet de démarches pour que nous puissions y rencontrer le personnel et les personnes incarcérées. Des ateliers déjà entamés, il ressort que si les droits citoyens des personnes incarcérées (dont le droit de vote) ont une véritable importance a priori, pour les personnes qui sont enfermées en prison, ce sont des questions plus prosaïques et bien plus immédiatement matérielles et liées au respect simple du droit à la dignité humaine qui se posent en premier lieu. Le droit de ne pas être enfermés à trois dans une pièce minuscule pendant 22 heures par jour, le droit de prendre une douche quotidienne, le droit d’établir des relations humaines normales avec d’autres personnes, sont les préoccupations premières. S’engage alors un débat sur le peu d’intérêt du personnel politique et des gestionnaires de l’État pour le respect de la dignité humaine des personnes incarcérées. À savoir, ce manque de préoccupation ne pourrait-il pas aussi être renforcé par l’exercice effectif du droit de vote des détenus ou par l’exercice effectif de l’expression citoyenne des

détenus dans la société libre? Car en effet, 6000 personnes représentent une force politique non négligeable.

Parallèlement, le Genepi a dû faire face à plusieurs refus de directions pénitentiaires pour des raisons qu’il conviendra d’éclairer. Concernant la prison de Lantin, la direction a refusé notre intervention pointant la surpopulation carcérale, le manque de moyens et d’effectifs. En cohérence, le directeur de l’établissement a d’ailleurs fait part de cette situation à la presse. Le Comité de Surveillance de la prison de Lantin a dénoncé une surpopulation à 142 %⁽¹⁾. Concernant la prison de Mons, il s’agirait de prioriser des activités en lien avec la réinsertion des personnes incarcérées, et faute de personnel pour mieux encadrer l’activité liée à la campagne, cet établissement a indiqué qu’il n’était pas en mesure d’accueillir le Genepi. Ces réserves et refus de la part des directions pénitentiaires appuient donc le doigt sur une réalité: la surpopulation carcérale et le manque criant d’effectifs personnels. Et effectivement, l’État belge a été de nombreuses fois condamné en raison de la surpopulation carcérale et des conditions de détention dans ses prisons.

(1) https://www.rtbf.be/info/regions/liege/detail_prison-de-lantin-le-comite-de-surveillance-denonce-une-surpopulation-record-a-142?id=10190272

L’ABOLITION DE LA PRISON

Jacques Lesage de La Haye

Jacques Lesage de La Haye cumule les particularités: issue d’une famille aristocrate, anarchiste, braqueur de banque, psychanalyste, ex-détenu. Toutes viennent alimenter sa critique de l’institution carcérale dans laquelle il a passé plus de onze ans. Il anime aujourd’hui encore sur **Radio Libertaire** l’émission anti-carcérale «Ras les murs». Dans ce texte, version abrégée de son livre «L’abolition de la prison» paru en janvier 2019 aux Éditions Libertalia, Jacques Lesage expose l’inefficacité de la prison et la nécessité de penser et d’explorer les alternatives.

À travers l’histoire, beaucoup de sociétés ont traité la déviance, la délinquance et la criminalité sans recourir à la prison. C’est le cas, en particulier, chez les Indiens d’Amérique, les Kanaks et une bonne partie des Africains. En Occident, par contre, l’enfermement a très tôt été utilisé contre ceux qui ne respectaient pas les lois. Le but était de punir les contrevenants, servir d’exemple et dissuader les «honnêtes gens». La lente évolution de l’intelligence humaine n’a rien trouvé d’autre pour inciter au respect de la loi que les supplices, les exécutions capitales, l’incarcération et le bannissement.

LA TORTURE EXISTE TOUJOURS.

Le combat contre la peine de mort est loin d’être terminé. Le bannissement réapparaît sous diverses formes, ne serait-ce que sous celle de la double peine soi-disant abolie et du retour des sans-papiers par charters ou par bateaux. La prison prospère en société capitaliste et s’exporte tel un impérialisme honteux dans les pays en voie d’émergence. Cela crée encore parfois des situations aberrantes, en Kanaky (Nouvelle-Calédonie), par exemple, où des jeunes des tribus, ayant eu à faire à la justice coutumière, sont traduits, en plus, devant le tribunal métropolitain et se retrouvent en prison. Pourtant, depuis la Révolution française, l’hôpital psychiatrique et la prison ont été séparés. À l’asile, sont envoyés les malades mentaux, en prison, les délinquants et les criminels. Mais l’histoire repart en marche arrière à la fin du XX^e siècle. Le fou retourne dans l’espace carcéral où il est mélangé avec le voleur ou le violeur. L’argument selon lequel, bien que schizophrène, il est accessible à une peine de prison, devient presque un leitmotiv. La plus grande confusion règne.

Des voix s’élèvent de partout pour critiquer l’enfermement. Il n’est ni pédagogique, ni thérapeutique. Au contraire, il aggrave le problème posé au départ par le délinquant ou le malade mental. Aux handicaps psychologiques, sociaux, économiques, culturels, religieux et politiques, il ajoute la haine, le désespoir, le désir de vengeance et la folie. Plus personne ne peut l’ignorer. Le cri des opprimés a franchi les murs. À force de révoltes, de mutineries, de refus de plateaux, de grèves de la faim et de combats juridiques, les détenus ont fait entendre leurs revendications. Des radios, des journaux, des mouvements militants, tels le Comité d’Action des Prisonniers (CAP) ou l’Association Syndicale des Prisonniers de France (ASPF), ont fracassé la loi du silence et le barrage des médias. Dès 1764, Cesare Bonnesana Beccaria plaide pour l’abolition de la torture et de la peine de mort. Deux siècles plus tard, Michel Foucault publie, en 1975, Surveiller et punir⁽²⁾. Il y écrit notamment, après toute une démonstration sur la transformation de la société en organisatrice du contrôle et de la sanction: «Au milieu de tous ces dispositifs de normalisation qui se resserrent, la spécificité de la prison et son rôle de joint perdent de leur raison d’être».

(2) Michel Foucault, Surveiller et punir, Gallimard, Paris, 1975.

L’ABOLITION DE LA PRISON

LA BRÈCHE

N°1

GENEPI BELGIQUE

(3) Dennie Briggs, *Fermer les prisons*, Editions du Seuil, Paris, 1977.

(4) Catherine Baker, *L'abolition de la prison*, Editions du Ravin bleu, Paris, 1992.

(5) Albert Jacquard, *Un monde sans prisons ?*, Points Virgule, 1993.

(6) Alain Brossat, *Pour en finir avec la prison*, La Fabrique éditions, Paris, 2001.

(7) Angela Yvonne Davis, *Are prisons obsolete?*, Seven Stories Press, New York, 2003.

(8) Angela Davis, *ibid.*

(9) Louk Hulsman, *Peines perdues*, Le Centurion, Paris, 1982.

Or deux années plus tard, Dennie Briggs, psychologue américain fait paraître en France *Fermer les prisons*⁽³⁾. Avec le sociologue Douglas Grant, ils ont créé le « ***Projet de Développement des Nouvelles Carrières*** », en 1965, dans l'Etat du Massachussetts. Mille jeunes détenus sont sortis de la prison pour mineurs. Les organisateurs de l'alternative les répartissent, en chiffres à peu près égaux, dans des Foyers de semi-liberté, des Foyers ouverts et des familles d'accueil. Ces délinquants récidivaient, lorsqu'ils étaient passés par la prison, à 45 %. Globalement, leurs homologues, après les expériences proposées par les « ***Nouvelles Carrières*** », ne retournaient plus en prison qu'à raison de 15 % ! Cette expérience permet à Dennie Briggs de conclure son livre par une image éloquente : « 200 fonctionnaires toujours de service dans les prisons vides du Massachussetts. ». Rappelons qu'en 1985, Catherine Baker, sociologue, a prononcé au Congrès d'Amsterdam, pour le « ***Mouvement abolitionniste des prisons*** », une conférence intitulée *L'abolition des prisons*⁽⁴⁾. Dans la brochure, publiée aux Editions du Ravin Bleu, reproduisant son allocution, elle affirme haut et fort : « Nous voulons détruire la prison à la fois parce que la société où nous sommes est une prison et parce que la prison où nous ne sommes pas est une société ».

L'IDEE ABOLITIONNISTE POURSUIT SON CHEMIN.

Et Albert Jacquard, le généticien, pose à son tour la question, avec un livre intitulé *Un monde sans prison ?*⁽⁵⁾. Il y aborde les questions-clefs, l'histoire de l'humanité, les sociétés, la violence, les peines, la justice et la prison. Sa conclusion confirme l'analyse de tous les intervenants sérieux du monde carcéral : « L'enfermement accroît le taux de récidive et coûte à la société bien plus qu'il n'apporte ».

Un autre grand théoricien, Alain Brossat, professeur de philosophie à l'Université de Paris-VIII, apporte sa contribution à ce débat dans *Pour en finir avec la prison*⁽⁶⁾. Dépassant la contradiction entre la sécurité et l'humanisation des prisons, il s'inscrit dans une perspective éthique incontournable : « Il ne se passera pas longtemps avant que la prison apparaisse aux yeux des vivants comme le signe irrécusable de l'état de brutalité, d'arriération des mœurs et des sensibilités, dans lequel vivait l'humanité au XX^e siècle, et encore au début du XXI^e. » En 1966, naissent les Black Panthers, aux Etats-Unis. Son représentant le plus connu, Mumia Abu Jamal résiste dans les geôles américaines depuis 1981, dont 30 ans dans les couloirs de la mort. Nous devons aussi évoquer Angela Davis, historiquement proche des Black Panthers. Militante communiste, elle a beaucoup combattu et a connu des années d'enfermement. Devenue professeur d'Université en Californie, elle bénéficie d'une immense reconnaissance internationale. Son expérience carcérale et sa profonde réflexion politique l'ont amenée à publier, en 2003, *Are prisons obsolete ?*⁽⁷⁾

ARE PRISONS OBSOLETE?

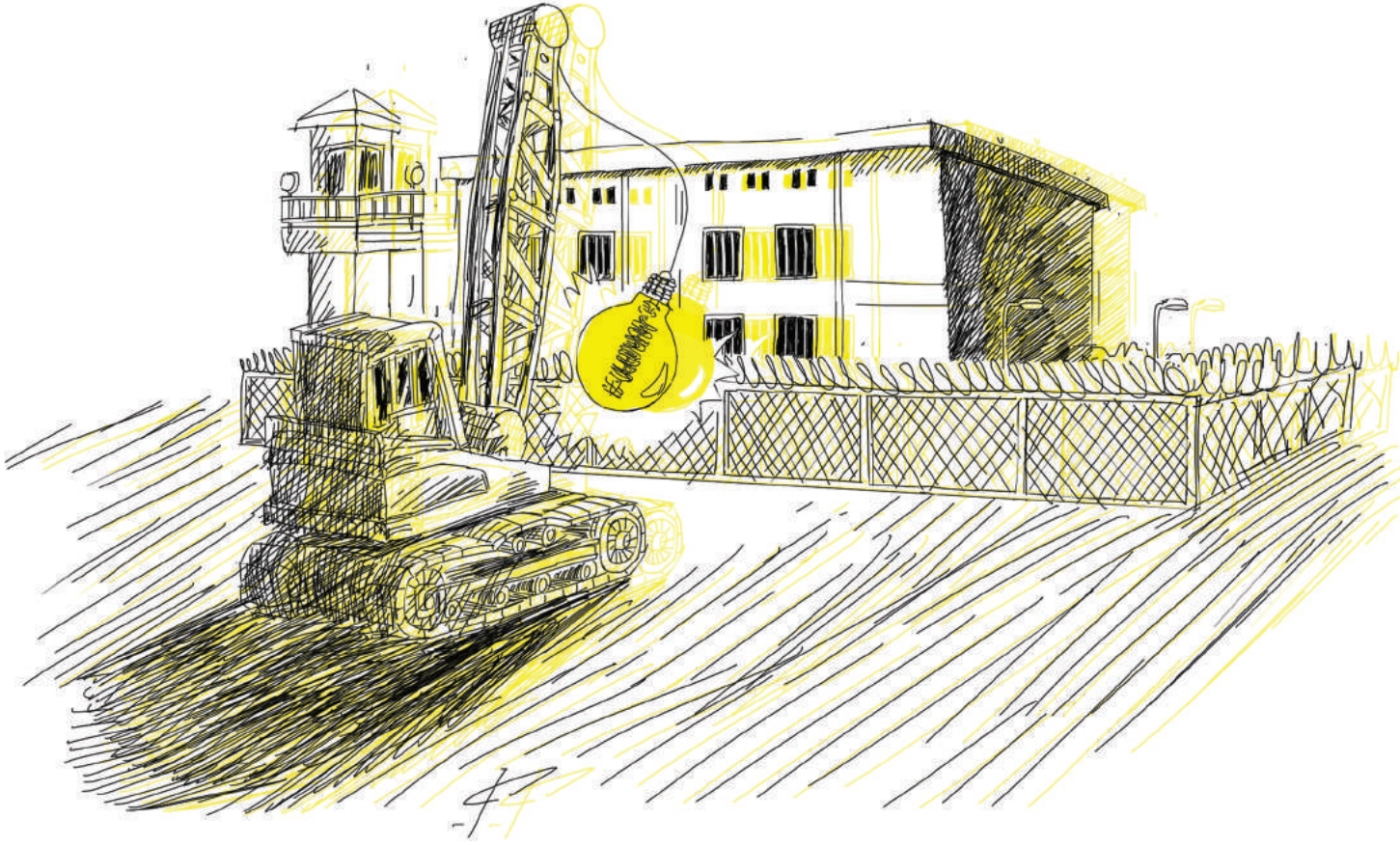
Très marquée par sa culture antiraciste et antiesclavagiste, elle va bien au-delà de la simple abolition de la prison⁽⁸⁾ : « Plutôt, posant comme postulat la désincarcération en tant que stratégie unanime, nous essaierions d'imaginer un continuum d'alternatives à l'emprisonnement – démilitarisation des écoles, revitalisation de l'éducation à tous les niveaux, un système de santé qui fournirait des soins gratuits à tous, physiques et psychiatriques et un système judiciaire fondé sur la réparation et la réconciliation et non pas sur la rétribution et la vengeance ». Justement, Louk Hulsman, juriste hollandais, préconise, dans *Peines perdues*⁽⁹⁾, de remplacer la condamnation à la prison par une médiation entre la victime et le délinquant. Nous nous orientons de plus en plus vers les idées d'alternatives chères à Angela Davis. Parmi les expériences postérieures à celle de Dennie Briggs et Douglas Grant, nous pouvons citer celle de Duccio Scatolero qui, au cours des années 80, a permis de vider quasi-complètement la prison de Turin, en Italie. Ayant réussi à mobiliser 2000 habitants de la ville, il a, dans un premier temps, initié la mise en place d'ateliers de formation à la maison d'arrêt, cuisine, boulangerie, boucherie, mécanique... Dans un deuxième temps, une fois les jeunes détenus formés, il a demandé aux artisans de les embaucher dans leurs propres commerces ou chez d'autres artisans. Cela a entraîné, au bout de quelques années, le départ de pratiquement tous les détenus. Le bâtiment de cent détenus n'en comportait plus que huit. Le directeur a conclu sur le mode humoristique : « Monsieur Scatolero, vous m'avez volé ma prison ! »

À la fin des années 80, un groupe d'éducateurs de La Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de Saint-Étienne s'installe dans une ferme, Laplanche, à Champoly, entre St Etienne et Le Puy. Des mineurs viennent y travailler, au lieu d'aller en prison. Lorsque l'expérience s'arrête, au début des années 2000, les résultats sont éloquentes. Sur la population pénale antérieure à Laplanche, les jeunes récidivent à 50 %, ce qui est dans la moyenne nationale. Ceux qui sont

passés par la ferme de Champoly n'ont rechuté qu'à 22 %. Les exemples ne s'arrêtent pas là. Signalons l'Association Nivernaise d'Aide à la Réinsertion (ANAR) qui poursuit une aventure similaire depuis une dizaine d'années. Elle est sans doute encore un peu trop récente pour offrir des comparaisons statistiques significatives. Mais elle est partie sur des bases qui présentent des données tout à fait similaires. Nous terminerons la liste des exemples à verser comme pièces au dossier de l'abolition de la prison par la prison ouverte de l'Ile de Bastoy, en Norvège. Elle reçoit 150 détenus. Ils habitent Bastoy, mais ils se rendent en ferry, à Oslo pour travailler. Notons, par ailleurs, que, dans les pays scandinaves, 20 à 30 % de la population carcérale vit dans des prisons ouvertes.

Le salaire est le même que dans le reste de la société. Les prisonniers sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Ils remboursent les victimes. Ils ont la possibilité d'envoyer de l'argent à leur famille, sans se ruiner, comme c'est le cas dans la majorité des prisons européennes. Tous les détenus peuvent accéder à la culture. La scolarisation est tellement poussée qu'il n'y a pas d'illettrés. La formation des surveillants inclut deux années à l'université. L'établissement coûte beaucoup moins cher que les prisons traditionnelles. La récidive y est tellement plus basse qu'ailleurs qu'elle esquisse une démonstration du respect des droits de l'Homme en prison = 16 % à Bastoy contre 30 % en Suède, 50 % en France toutes catégories confondues et 63 % sans aménagement de peines et, surtout, 66 % aux Etats-Unis. Dans la perspective de la médiation théorisée par Louk Hulsman, nous pouvons rappeler que Robert Cario et Denis Salas ont conceptualisé, en France, la justice restauratrice. Robert Cario pratique les rencontres entre détenus et victimes⁽¹⁰⁾. De même, Stéphane Jacquot a créé l'Association Nationale de Justice réparatrice, qui fonctionne sur les mêmes principes. Le chanteur Julos Beaucarne, dans les années 70, a tenu à rencontrer celui qui avait assassiné sa femme, afin de lui dire le mal qu'il avait fait à cette dernière, en la privant de la vie, et à lui-même, en lui enlevant sa femme. Il s'est ensuite battu pour qu'il ne soit pas condamné à mort. En 2005, Jean-Paul et Marie-Cécile Chenu ont tenu à correspondre avec les trois jeunes néo-nazis qui s'étaient acharnés à coups de pieds sur le visage de leur fils François, à Reims, en septembre 2002, et qui l'avaient jeté dans un lac, encore vivant... parce qu'il était homosexuel. Bien qu'emprisonné, l'un d'entre eux a accepté, ce qui a fini par créer entre eux trois une relation véritablement réparatrice.

La convergence de toutes ces prises de conscience anticipe l'abolition de la prison. C'est l'absence de pensées qui pérennise l'enfermement comme solution au crime et au délit. Les murs ne sont rien d'autre que la pétrification de la pensée. L'humanisation de la question judiciaire passe par la reconnaissance des émotions et des sentiments. Cela évite la stigmatisation et le jugement. Elle inclut également la prise en compte des facteurs sociaux, économiques et politiques. L'acte violent ou non, qui fonde les statuts de victime et de délinquant ne constitue pas l'instauration d'identités fixées définitivement. Il importe de le dynamiser par la médiation entre la victime et l'auteur. Et cette rencontre qui entraîne forcément apaisement et réparation rend la punition caduque. Bien au contraire, la notion de faute disparaît.



C'est la sanction qui se substitue à la punition. Elle signifie à l'auteur qu'il lui reste à recouvrer sa responsabilité, à la victime à éradiquer le désir de vengeance et retrouver la paix. La mise en actes de ces processus associés aux innombrables alternatives à la prison peut nous laisser espérer que, dans un avenir proche, l'enfermement va devenir l'erreur à ne plus commettre.

Le respect de l'humain permet la naissance de l'humain chez celui qui est respecté. Il est déjà évident que la construction de nouvelles prisons ne sert qu'à aggraver la surpopulation pénale.

CE QUI RESTE À AMORCER, C'EST LA BAISSSE DU NOMBRE D'INCARCERATIONS.

La récidive diminuera. Les pays scandinaves, avec leur numerus clausus, nous le rappelle en permanence. Il va falloir des années... La déconstruction de la prison exige l'abandon de ces peurs qui remontent à la nuit des temps. Et il est vital pour l'humanité que s'élabore une véritable pensée libertaire qui, respectueuse de l'homme et de la démocratie directe, aboutisse enfin à l'abolition de la prison. ■

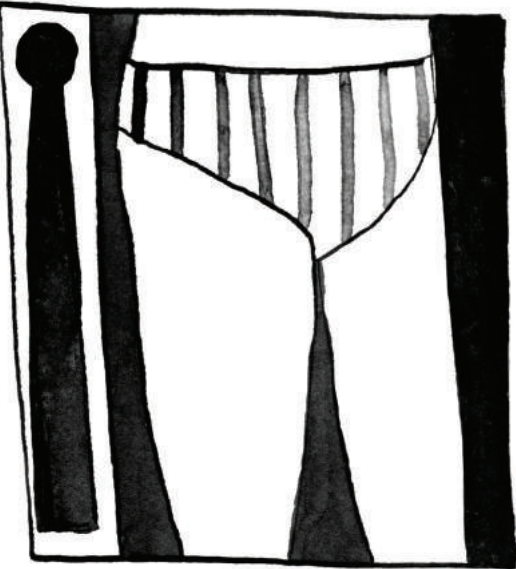
DOSSIER: GENRES ET SEXUALITÉS

LA PRISON AU PRISME DU GENRE

GENEPI France

En France comme en Belgique, les femmes sont minoritaires en prison. Le système carcéral est donc moins adapté aux détenues et renforce les discriminations de genre. L'association GENEPI France dénonce ce phénomène.

La prison est vue comme un lieu en dehors de la société civile, pourtant les détenu·e·s, elles et eux, ne sont pas épargné·e·s par les oppressions sociales qui traversent notre société. Comment l'incarcération exacerbe-t-elle ces discriminations de genre? Nous comprenons le genre comme une construction sociale qui assigne des rôles aux individus et alimente des attentes fondées sur des stéréotypes. Les comportements individuels, la structure de la société ainsi que ses infrastructures sont régies selon ces représentations genrées, ce qui mène à des inégalités d'accès aux ressources en fonction du genre. C'est ce qu'on appelle des oppressions systémiques. Nous souhaitons dans cet article conjuguer la question des violences carcérales au thème des violences faites aux femmes et aux minorités sexuelles et de genre en France. Au 1er décembre 2018, les femmes représentent en France 3,8 % de la population carcérale totale qui est de 71 000 personnes. D'abord minorisées du fait de leur infériorité numérique, les femmes subissent par ailleurs des discriminations spécifiques du fait de leur genre. Ces traitements différenciés, que l'on trouve déjà dans la société extra-détention, s'accroissent dans l'institution disciplinaire et répressive qu'est la prison. Lorsque ce ne sont pas les femmes incarcérées qui subissent ces traitements, ce sont les proches de détenu·e·s, une population féminine totalement laissée-pour-compte. Puisque le patriarcat ne s'arrête pas aux murs des prisons, nous pensons les oppressions perpétrées envers les femmes, homosexuel·le·s et transgenres en détention dans une perspective antisexiste.



LA PRISON, UN "MIROIR GROSSISSANT" DES OPPRESSIONS DE GENRE QUI TRAVERSENT LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'incarcération des femmes ne peut être pensée comme l'incarcération des hommes. Elle doit être considérée avec ses propres spécificités. Bien que chaque femme vit sa détention de

manière différente, on retrouve certaines similarités : être femme en prison, c'est subir des oppressions de genre, souffrir d'isolement et devenir invisible aux yeux de la société. Les femmes vivent leur enfermement en fonction de l'image que la société patriarcale leur attribue. La représentation sociale et collective assigne aux femmes certaines qualités prédéterminées dans le domaine du *care* : le calme, le soin, la gentillesse, etc. Or, certaines transgressent les attentes de la société liées à leur genre. Elles sont jugées coupables pour affaires de drogue ou pour crimes « de sang » et, particulièrement, pour infanticides. Ces femmes sont majoritairement issues de milieux défavorisés et sont victimes d'isolement. Isolement et précarité qu'elles vivront de nouveau, une fois libérées.



En détention, les femmes n'ont que très peu accès aux services sanitaires, éducatifs et professionnels. À l'exception de deux centres de détention pour femme à Rennes et Versailles, les détenues sont parquées dans des quartiers aménagés dans les établissements pénitentiaires pour hommes et ces infrastructures ne sont pas pensées pour une vie en non mixité. En France, la prison est la dernière institution où femmes et hommes ne sont pas mélangé·e·s. Puisque les femmes occupent une part ultra minoritaire de la population carcérale totale, elles sont confinées dans des quartiers pour femmes à l'intérieur de prison pour hommes. Seulement, il existe une règle de sécurité selon laquelle une femme ne peut sortir de sa cellule s'il n'y a ne serait-ce qu'un détenu qui circule dans la prison. En conséquence, les temps de sorties pour les femmes enfermées en prison pour homme sont extrêmement limités. Elles sont donc quotidiennement isolées et parfois exclues des activités collectives, du travail, des espaces de soin proposés par l'administration pénitentiaire.



En France, la non mixité s'impose aux prisonnier·e·s mais aussi au personnel de surveillance. Enfin, uniquement dans les prisons ou les quartiers pour femmes. Autrement dit, les détenus sont surveillés à la fois par des surveillants et des surveillantes, tandis que les détenues sont uniquement surveillées par des surveillantes. Les seuls hommes, parmi le personnel carcéral, qui peuvent entrer en contact avec les détenues sont les personnels gradés de l'administration pénitentiaire. Outre la privation de la liberté de mouvement, les prisonnières doivent également se battre pour recevoir les produits d'hygiène intime comme les serviettes et les tampons (qu'elles doivent financer elles-mêmes) mais également les préservatifs féminins, beaucoup moins distribués que les préservatifs masculins en quartier homme. Si une quantité très réduite de produits menstruels est distribuée dans le kit d'hygiène à l'arrivée en détention ainsi que dans le kit mensuel pour les « indigentes », les produits sont le plus souvent à la charge des détenues. Concernant les préservatifs, ils sont parfois donnés sous le manteau par le personnel de l'U.C.S.A. (unité de consultation et de soins ambulatoires), unité présente dans chaque établissement pénitentiaire. Les sex-toys sont quant à eux interdits, alors que par exemple, les magazines pornographiques sont permis chez les hommes.



Ce dernier point nous renvoie à une autre oppression de genre : les femmes et la sexualité. Ce sujet, tabou dans notre société, l'est d'autant plus en prison. Une femme n'aurait pas les mêmes besoins à assouvir qu'un homme et la sexualité des femmes incarcérées est peu étudiée (jusqu'au récent ouvrage *La sexualité des femmes en prison* de Myriam Joël). La masturbation féminine semble moins fréquente que celle des hommes mais cela est dû à la pression du regard de l'autre et notamment du regard des surveillantes pénitentiaires qui peuvent à tout moment surprendre la femme en plein acte masturbatoire à travers l'œilleton ou en ouvrant la cellule. Cela alimente les rapports de pouvoir déjà si bien ancrés dans le milieu carcéral. À titre d'exemple, nous avons recolté un témoignage racontant le système de chantage instauré par une surveillante. Cette dernière avait surpris une détenue en train de se toucher à travers l'œilleton et la menaçait de jeter l'opprobre sur elle en le racontant à ses collègues surveillantes et aux autres détenues. Cet isolement sexuel est complété par un isolement social et affectif. En effet, les femmes détenues sont fréquemment en rupture avec leurs proches. Elles sont souvent rejetées par leur entourage, abandonnées par leur conjoint et n'ont donc que peu de parloirs.

Nous ne pouvons pas parler d'oppression de genre sans parler du sort des femmes transgenres en détention. Elles peuvent être enfermées dans les quartiers hommes et mises contre leur gré, au nom de leur sécurité, en isolement pendant la durée de leur incarcération. Elles sont privées d'activités, de liens sociaux et subissent des moqueries de la part du personnel pénitentiaire, aucunement sensibilisé aux besoins des femmes trans. De plus, l'accès au traitement hormonal est un parcours du combattant pour un grand nombre d'entre elles. Une ancienne détenue trans témoigne de l'absence de traitement pour soigner son hépatite C qui a entraîné un cancer lymphatique qui aurait pu lui être fatal.

VIVRE L'INCARCÉRATION PAR LE BIAIS DE L'EMPRISONNEMENT DE SES PROCHES

Outre les femmes incarcérées, il faut aussi prendre en compte les femmes confrontées à la prison par le biais de leurs proches incarcérés. Alors que les femmes ont plus tendance à être abandonnées par leurs proches et à ne pas avoir de visites durant leur détention, elles sont plus nombreuses à soutenir leur mari, frère ou fils incarcéré. En plus des visites, dans certaines prisons, elles s'occupent du linge.

Ces femmes, déjà précarisées par l'incarcération de leur proche et la potentielle perte du revenu de celui-ci, sont aussi souvent amenées à les soutenir financièrement. Une sœur de prisonnier nous raconte qu'elle organise ses horaires de travail pour rendre visite à son frère et elle doit compter plusieurs heures de transport pour arriver à la prison. Son frère et elle ont décidé de cacher la vérité à leur mère pour ne pas l'inquiéter, prétextant un voyage à l'étranger. Sa lassitude et sa fatigue sont palpables. Au-delà du temps et de l'argent nécessaires pour soutenir un-e proche incarcéré-e, les visites peuvent s'avérer difficiles, voire humiliantes. Les familles doivent arriver longtemps en avance pour des parloirs parfois courts, subissent l'enfermement, de salle d'attente en salle d'attente, avant de pouvoir serrer leurs proches dans leurs bras. De peur des répercussions sur leur proche ou sur leur permis de visite, les visiteur-euse-s se plaignent rarement. Femmes détenues ou femmes proches de détenues, nous, au Genepi France, ne considérons pas nos camarades comme des objets d'étude ou de pitié. Nous, féministes à l'extérieur, sommes au côté de celles de l'intérieur. Notre lutte contre le patriarcat et la violence (des hommes, de la société misogyne) est commune. ■



EFFORTS, SEXUALITÉ ET PRISON

Témoignage anonyme envoyé à La Brèche par le groupe «**Femmes de Taulards**»

L'incarcération touche aussi les proches des détenu-e-s. Malgré la distance, le manque d'informations et l'absence d'intimité, beaucoup de femmes tentent d'épauler leur conjoint emprisonné.

«J'ai attendu mon homme enfermé pendant plus de 10 mois. J'étais là chaque semaine, d'une à trois fois par semaine pour le soutenir au parloir. J'avais presque 200 bornes à faire en voiture pour le voir, sans compter les péages et leur prix qui augmente sans arrêt. Je récupérais son linge une fois par semaine et faisais en sorte qu'il soit lavé, qu'il sente bon et qu'il soit repassé. Comme toutes les femmes qui apportent ce genre de soutien régulier, je vivais la prison par substitution. Je me suis mis plusieurs personnes à dos qui ne comprenaient pas mon combat. Des gens proches de moi qui me trouvaient stupide de soutenir quelqu'un qui devait payer sa dette à la société. Dans une situation comme ça, on se retrouve très vite eseuulée et incomprise. Chaque jour était un jour de plus à me torturer l'esprit et me demander s'il allait bien, ce qu'il faisait. J'étais réglée comme une horloge, aux rythmes de ses textos. C'était ma bouffée d'air frais. Ses appels m'aidaient à tenir psychologiquement. Son rire, sa voix et ses mots comblaient plus ou moins le manque. Et niveau sexualité aussi il fallait combler le manque, faire preuve d'imagination. Parce que oui, c'est pas les parloirs communs qui auraient pu nous offrir une once d'intimité. T'imagines ? Une grande salle avec pleins de détenus et leurs familles et parfois des enfants. Dans la prison où il était, on était autorisés à se tenir les mains et échanger un bisou très rapide mais hors de question de se rouler des pelles ou de donner des caresses trop intenses quoi... J'avoue que le manque de sexe, c'était une des choses vraiment compliquées à gérer. Du coup, lui et moi on s'échangeait des sextos, régulièrement. Il me parlait de ce qu'il comptait me faire en sortant et moi, de ce que je voulais en le retrouvant.

C'était un échange de bons procédés afin que l'un comme l'autre soit moins frustré. Je suppose que c'est comme ça que font les "couples longue distance" pour tenir. Puis il y avait aussi ces quelques fois où il arrivait à se procurer un téléphone et que son co-détenu dormait. Un petit pas pour l'homme, un grand pas pour l'intimité. J'avoue que c'était dans ces moments-là qu'on se lâchait le plus et, je ne vais pas rentrer dans les détails, mais ces instants-là me permettaient de m'évader quelques secondes. Y'a tellement de choses à dire sur la prison et à la fois si peu, mon homme est dehors et maintenant tout va mieux.» ■

FEMMES INCARCÉRÉES, EXPLORATION DE QUELQUES ENJEUX

Entretien avec Natacha Chetcuti-Osorovitz.

Natacha Chetcuti-Osorovitz est sociologue, Maître de conférences Centrale Supélec et membre permanent Laboratoire IDHES – ENS-Paris-Saclay (France). Ses travaux portent actuellement sur le rapport entre genre et violence. Elle mène actuellement une recherche avec Patricia Paperman sur l'expérience carcérale des femmes en longues peines.

Le vécu des femmes détenues est inextricablement lié à leur vécu en tant que femmes, hors de la prison. Un entretien qui retrace les alliances, sexualités, violences du parcours carcéral féminin.

Quels seraient les enjeux de sexualité propres aux prisons de femmes – par rapport aux prisons d'hommes ?

Je ne peux pas vraiment faire de comparatif homme-femme, car, avec ma collègue Patricia Paperman, nous avons mené une enquête monographique dans un centre de détention pour femmes. L'objet de notre étude ne porte pas sur la sexualité de fait la question n'a pas été centrale dans les entretiens recueillis. Toutefois, cela ne veut pas dire que la sexualité n'est pas une préoccupation dans les trajectoires des femmes rencontrées. Quand cette question est apparue dans les entretiens, elle était souvent contenue dans le dispositif de continuum de violences subi par les condamnées. Dans ces parcours, la sexualité hétérosexuelle est associée à la vie conjugale antérieure à la détention. Dans nombre de trajectoires, l'ancien compagnon n'est plus là, ou très éloigné, ou mort. C'est donc plutôt le continuum de violence qui semble central dans l'expérience des femmes condamnées pour de longues peines. De ce fait, pour une partie des femmes, le moment carcéral constitue davantage un moment de remise en cause des contraintes conjugales, voire même une pause de la vie sexuelle. Pour celles qui ont un compagnon incarcéré ou non, la sexualité associée à la vie affective va trouver une place dans le maintien des liens.



Par ailleurs, la question de la sexualité est souvent liée à la question de la reproduction pour les femmes âgées de 28 à 40 ans. Le statut de mère va permettre de retrouver un statut de moralité et de responsabilité qui permet de regagner un statut social en tant que femme. Les questions relatives à la sexualité sont notamment apparues dans des trajectoires de femmes incarcérées pour celles qui souhaitent des enfants ou qui ont eu un enfant en prison. Mais en prison intervient aussi un enjeu de visibilité de la sexualité : la sexualité hétérosexuelle y est proscrite dans les parloirs, et les espaces mixtes de vie collective, en tout cas en France. Le seul lieu où elle peut s'exercer, c'est lors des Unités de Vie Familiale (UVF) qui ne sont accordées qu'à partir d'un certain temps de la peine, et encore faut-il avoir un compagnon. La prohibition de la sexualité fait donc l'objet d'un jeu avec l'autorité quand elle a lieu, notamment lors des parloirs.

La sexualité est donc illégitime en prison : il faut se détourner pour pouvoir la vivre. Quant à la sexualité lesbienne, elle est acceptable si elle n'est pas visible. Si les femmes peuvent la vivre

FEMMES INCARCÉRÉES, EXPLORATION DE QUELQUES ENJEUX



dans l'intimité de la cellule, ça passe. Mais pour cela, il faut être dans un régime ouvert, c'est-à-dire en capacité d'avoir une mobilité pendant la journée. Pour celles qui sont en régime fermé – en cellule 24 h/24, avec une heure le matin et une l'après-midi pour se promener, le seul lieu pour se retrouver est la cour de promenade. Évidemment, celle-ci est au vu et au su de tout le monde. Il est donc difficile de vivre sa sexualité hors du regard des autres dans un lieu extrêmement concentré en termes de contrôle des individus : contrôle par les surveillantes, contrôle des caméras et contrôle des autres détenues. Mais quand la sexualité existe, elle permet d'avoir un espace à soi dans ce monde fermé. Cela ne tourne pas qu'autour de la pratique sexuelle mais aussi de l'affect.

Concernant l'utilisation d'objets sexuels, il semblerait que cela ne soit pas autorisé chez les hommes mais que cela passe chez les femmes (selon la prison, la personne qui la dirige...). Mais il n'y a pas de texte sur lequel se reposer. La question de l'usage de la sexualité solitaire est présente mais a été rarement évoquée lors de mes enquêtes. Pour certaines, cela reste encore une pratique honteuse. Pour d'autres, le moment carcéral est un moment de respiration et de sortie de la sexualité conjugale hétérosexuelle. J'ai aussi rencontré des femmes qui ont découvert la sexualité entre femmes en prison et l'ont vécue comme une vraie sexualité. Cela ne veut pas dire pour autant que cela a bouleversé leur catégorie nominative – qu'elles se sont alors définies comme lesbiennes. Pour elles, le moment carcéral est un moment de découverte de la sexualité entre femmes, une ouverture de l'échiquier des plaisirs plus qu'un bouleversement catégoriel. D'autres femmes s'auto-définissaient comme lesbiennes avant l'incarcération et maintenaient leur définition d'elles-mêmes. Il y a aussi des questions d'articulation de genre : les femmes que j'ai rencontrées se définissant comme lesbiennes avaient une allure plus masculine, et n'étaient pas dans les attentes genrées de féminité présentes dans les représentations des actrices et acteurs de la vie carcérale.

Pouvez-vous développer l'idée du continuum de violence ?

Nous avons 96 entretiens dont une quarantaine de type longitudinaux, et au moins trois quarts des détenues sont prises dans un continuum de violence qui structure leur parcours. Pour certaines, le moment carcéral va être celui d'une prise de conscience de ce cumul de violences : violences physiques, contraintes prostitutionnelles, mais aussi des violences invisibles, comme le fait d'être dans le rôle de pourvoyeuse de services, d'aide, d'écoute, d'attention. Dans certains des parcours, elles se mettent à questionner ce modèle traditionnel de rôles homme-femme, de qualification de ces activités comme définition de soi en tant que femme. Ce continuum les a amenées à être dépersonnalisées, à être hors d'elles-mêmes, et souvent, les a conduites à un passage à l'acte.

Dans le cadre de ce continuum de violence, la temporalité carcérale produit pour certaines une remise en cause des attendus de genre. Ainsi, ce moment carcéral vient résonner comme un moment de soi à soi. Dans ce type de parcours, une expression revient de manière récurrente qui est la suivante : « j'en profite pour prendre soin de moi ». Prendre soin de soi dans ce contexte, cela consiste à recourir aux psychologues de l'unité des soins, accéder aux formations, mettre en place une reprise d'activité professionnelle, apprendre à dire non aux demandes d'aides extérieures, etc.

Sans accéder à une lecture sociologique critique des rapports sociaux de sexes, ces femmes réalisent qu'il y a une dysfonction dans leur couple, que le consensus silencieux les a menées là où elles sont, ce qui leur permet une reconnaissance du statut de victime de violences de genre. Le moment carcéral peut amener dans certains cas à une reconfiguration des normes du couple.

Les prises de conscience sur le continuum de violence émergent-elles grâce à des discussions entre détenues sur leur parcours de vie ?

Ce n'est pas si simple, mais il y a des relations électives qui peuvent se former, dont l'amitié est fondée sur une proximité dans le parcours de vie, liée soit aux modes de vies conjugaux, aux violences subies, aux types de délits, aux socialisations précédant le moment carcéral. Ces éléments sont mis en commun et encore une fois, ne sont pas forcément traduits sur un mode d'analyse sociologique, mais sur la perception de partager des expériences communes. Le sentiment qu'éprouvent ces femmes est celui de sortir d'un isolement, caractéristique des violences sourdes vécues dans l'espace domestique du couple, mais jusque-là non nommées. C'est d'ailleurs à ce titre que certaines, en discussion collective, vont parfois employer le « nous » alors qu'il s'emploie peu en entretien. C'est le « nous, femmes » (victimes) des violences de genre et le « nous, prisonnières » en opposition à la logique carcérale. Hors de ces temps collectifs, le « nous femmes » en tant qu'expérience du rapport social de domination est peu mobilisé. Pour y accéder, cela suppose un processus de politisation, dans la conscience d'appartenir à un groupe. En fait, beaucoup d'entre elles ne veulent pas s'associer aux autres détenues. La détention est une honte sociale difficile à intérioriser, il ne s'agit pas de se mettre en commun avec l'autre.

Quelle serait votre lecture des Unités de Vie Familiale (UVF), que l'on appelle en Belgique les Visites Hors Surveillance (VHS) ?

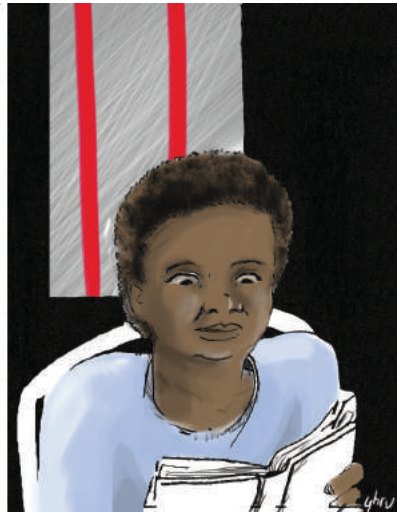
Il y a 20 ans, j'ai fait partie des personnes qui ont débattu de la création des UVF, car cela n'existait pas encore en France. Il y a d'ailleurs eu un débat autour de la terminologie : cela devait-il s'appeler parloir sexuel, parloir familial ? En France, la dénomination « parloir sexuel » ne passait pas bien, ni dans la logique de l'administration pénitentiaire, ni dans celle de l'opinion publique. Il y avait une vraie nécessité, d'autant plus pour les longues peines, d'avoir ces UVF. En effet, ce sont des moments où les prisonnières retrouvent un rythme familial de proximité avec les membres proches (famille, ami·e·s), tout en étant dans l'incarcération (en France, la durée des UVF va de 6 h à 72 h) : cela réintroduit l'univers familial dans un moment carcéral qui peut être très long. Les UVF ne sont pas accordées d'emblée en début de parcours carcéral, et il n'est pas facile de retrouver cette familiarité des liens quand on a été coupés pendant longtemps, mais elles permettent de faire revenir ce réel de la vie antérieure. Même lors de longues détentions, il y a toujours cet arrière-fond de la vie telle qu'elle était auparavant.

Les femmes que j'ai rencontrées et qui avaient des UVF, les vivaient avec leurs enfants, parents, leurs sœurs, leurs cousin·e·s, et parfois leur compagnon. D'autres avaient des UVF internes, c'est-à-dire une UVF avec son compagnon détenu, notamment lorsqu'il y a un enfant en commun. La sexualité peut dans ces espaces définir pour partie le couple, mais couple ne veut pas forcément dire sexualité.

Dans tous les cas, les UVF sont des espaces où la sexualité est légitime et où, pendant un temps, il y a une pause du régime carcéral : la surveillance est faible, et le temps long change par rapport au temps de parloir (de 1 h à 4 h maximum). Je suis favorable, particulièrement pour les longues peines, à la question des UVF.

Que diriez-vous des violences entre les détenues ?

Au début, cela faisait partie des axes sur lesquels nous avions envie de travailler, mais au fur et à mesure du déroulé du terrain, nous nous sommes aperçues que la violence entre les femmes relevait beaucoup plus du fantasme que d'une réalité quotidienne. Après avoir passé 18 mois dans une prison française, je n'ai pas constaté un accroissement de violence particulier. Bien sûr, comme dans toute communauté restreinte, il y a des rumeurs, il faut faire attention à ce que l'on dit, il ne faut pas montrer trop de proximité avec une autre détenue en particulier, il y a des alliances qui se font, se défont... comme dans la vie hors prison.



Personnellement, je ne me suis pas sentie particulièrement menacée dans la cour de promenade, etc. Par exemple, les moments que l'on passait ensemble dans la cellule à faire des entretiens donnaient au contraire un cadre de confiance et d'accueil. Bien sûr, certaines pouvaient se disputer. Dans l'atelier de travail, l'organisation fait qu'une détenue va être cheffe d'atelier et va contrôler les autres. Forcément, cela crée un rapport de pouvoir et des conflits, mais ceux-ci sont inhérents à l'organisation de travail, aux conditions de travail et aux postes associés. La violence n'est pas plus présente que dans la vie hors des murs. Ce qui est plus difficile, c'est qu'il n'y a pas d'échappée possible, puisque de l'atelier, on passe au quartier de détention, puis à la cellule, donc hormis l'espace de la cellule qui peut être fermé, l'espace collectif est toujours formé par la présence des unes et des autres.

Par contre, j'ai observé dans de nombreux entretiens la disqualification du terme « gouine ». Cela témoigne d'une sexualité considérée comme déviante, alors qu'elle est plus légitime que la sexualité hétérosexuelle dans la vie carcérale. En effet, elle peut plus se vivre que dans la vie ordinaire. Il y a un renversement de la norme hégémonique, et de fait une accentuation de la désignation du terme « gouine » pour parler des femmes ayant des relations sexuelles entre femmes, comme catégorie excluyente.

Ce qui est vraiment difficile, c'est aussi le fait d'adopter une position de genre non conforme aux régimes de féminité. En outre, si la sexualité est trop visible, c'est-à-dire si elle est trop sonore, et/ou si elle se donne à voir dans les espaces publics comme la cour de promenade, cela ne passe plus auprès des autres détenues.

Voyez-vous des formes de solidarité naître entre femmes, des îlots de résistance, notamment entre les détenues politiques ?

Effectivement, j'ai pu constater que celles qui étaient dans des logiques sororelles et d'organisation collective sont les militantes politiques. J'ai surtout rencontré les militantes ETA – groupes d'organisation qui ont lutté pour l'indépendance du pays basque, et elles avaient des logiques de solidarité très fortes entre elles, liées au mode d'organisation militant et politique avant l'incarcération, et à une définition collective reliée à un champ culturel et politique qui les lie toutes, au-delà des histoires individuelles. Ce sont elles qui font souvent bouger les

lignes en prison, pour améliorer certains accès, etc. Elles prennent le risque de faire des blocages, d'aller en cellule disciplinaire. Certaines sont dans une logique politique liée à l'indépendance et l'auto-détermination du pays basque, à une lutte contre le capitalisme articulée au féminisme qui est très élaborée et influe sur les pratiques collectives.

Les raisons de l'incarcération influencent-elles les jeux de pouvoir entre les détenues ?

L'organisation de la vie collective en détention peut être dépendante du type de délit, du fait que les délits concernant les femmes sont beaucoup plus médiatisés que ceux des hommes. Elles sont moins nombreuses, mais surtout socialement, une femme ne tue pas. Autant la violence d'un homme est légitime, ou du moins est intégrée dans la socialisation de genre, celle d'une femme ne l'est pas. Les femmes souffrent de cette médiatisation, car elles ne peuvent pas dissimuler leur délit. Cela a un effet dans l'organisation de la vie quotidienne. Par exemple, les infractions sur des mineurs de moins de 15 ans constituent des crimes repoussoirs. Les femmes ayant commis ce type de délit sont plus marginalisées.

Par ailleurs, dans l'espace collectif, tout le monde essaye de « faire commun » même si cela ne dépasse pas la nature des délits. En effet, un incident ou une agression ont un effet sur le parcours d'exécution de la peine. Le régime disciplinaire fait en sorte que tout le monde ait un intérêt à se contenir. ■

« EN PRISON, LES RELATIONS ÇA NOUS LAISSE EN VIE »

“Mélanie⁽¹¹⁾” (témoin) a eu plusieurs relations amoureuses lorsqu'elle était incarcérée à Rennes dans les années 1990 puis dans les années 2000. Malgré des difficultés et le manque d'intimité, c'est ce qui lui a permis de supporter sa peine.

(11) Le prénom a été modifié.

Comment ont commencé vos relations avec d'autres détenues ?

Alors j'ai des enfants, je suis mariée, mais je suis homo. Sauf que l'homosexualité, c'est pas facile à vivre. C'était plus facile en prison, même si c'est tabou. Comme on est assez seule en prison, quand on s'entend bien avec une personne, on commence à fusionner avec elle. Chacune des femmes avec qui j'ai eu une relation était une amie au départ.

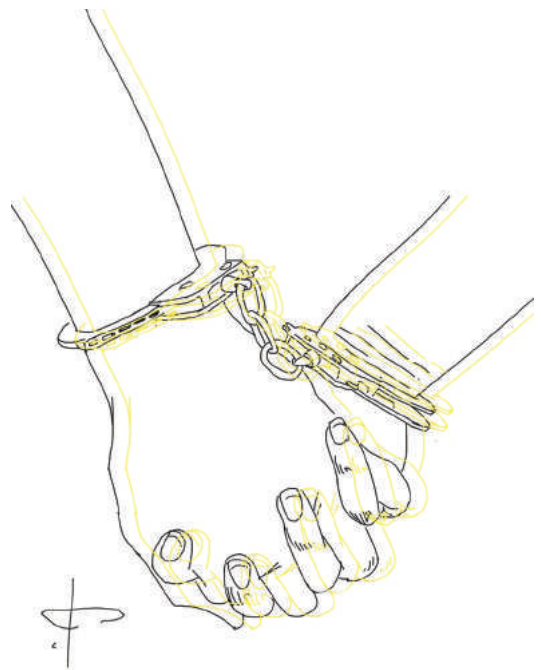
Mais beaucoup de filles qui ne sont pas homo commencent des relations en prison et ce n'est pas toujours sain. Il y a aussi des abus entre filles.

Les surveillants pénitentiaires étaient-ils au courant de ces relations ?

Moi j'y suis allée au culot. Pendant ma première détention, je n'ai rien dit. Ça se savait seulement plus ou moins entre détenues. Mais pendant ma deuxième détention, j'ai fait des demandes pour être en cellule avec une autre détenue. Je disais les choses cash. Quand je voulais être seule avec une détenue et que les matons me demandaient si c'était pour avoir des relations sexuelles, je disais : « oui, il y aura des relations ». C'était pour les mettre face à leur conscience, parce qu'être obligée de dire qu'on a envie d'avoir une relation intime avec quelqu'un, c'est pas facile.

Il n'y a pas d'interdit, mais il n'y a pas d'autorisation non plus. Et c'était utilisé comme moyen de pression. Les agents pouvaient me faire du chantage, mais j'étais une grande gueule. Je réclamaï mes droits. Si je faisais trop de vagues, on me disait qu'on allait me séparer de ma copine, mais je ne marchais pas au chantage.

J'ai eu une copine avec qui je me baladaï main dans la main, c'était un peu provocateur. Ils ne veulent pas voir que les femmes puissent avoir des désirs, ils ne veulent pas en entendre parler. Par exemple, on ne va jamais dire que les Unités de Vie Familiale, c'est des « parloirs baise ».



Quand une femme y va, on la remet toujours dans une position de femme qui doit s'occuper du foyer. On lui demande ce qu'elle va faire à manger. Mais moi je n'y ai jamais reçu de copine, juste mes enfants. J'avais ma copine à l'intérieur. Il y a de vraies histoires d'amour qui se créent en prison. C'était plus sur le sentimental que sur le sexuel. Le sexuel est trop perturbé de toute façon. Si on est prise, on est accusée d'attentat à la pudeur. Mais moi j'allais voir les surveillants pour savoir à quelle heure ils venaient nous voir dans les cellules. Je leur disais : « je vais avoir une relation avec ma copine, donc comme ça vous ne nous verrez pas, ça ne vous gênera pas ». J'étais provocatrice, mais c'était parce que je ne voyais pas pourquoi on n'avait pas le droit à une intimité quand on était entre nous. Il y a une intrusion constante, on vous pose toujours des questions. Depuis que je suis sortie de prison, je ne peux plus entretenir de relations à cause de cette intrusion que je subissais pendant mon incarcération.

Aviez-vous accès à des protections contre les maladies sexuellement transmissibles ?

Oui, mais on n'avait accès qu'à des préservatifs féminins, même pendant les permissions. Je n'ai jamais compris pourquoi, d'autant qu'il y a aussi des relations entre matons et détenues.

Comment vos relations étaient-elles perçues par les autres détenues ?

Je n'ai jamais eu de problèmes. J'avais du caractère donc j'ai toujours été respectée. J'ai toujours su éviter les engueulades. On attaque les gens les plus faibles. Évidemment il y avait des détenues homophobes, j'entendais des réflexions, mais on ne me les disait jamais en face.

Êtes-vous restée en contact avec les détenues avec qui vous avez eu des relations ?

Je suis restée en contact avec une personne. Ça avait duré un moment entre nous. On est toujours amies, on se voit régulièrement, mais il n'y a plus rien. Elle est hétéro de toute façon.

Que vous ont apporté ces relations ? Est-ce que ça vous a aidée à mieux supporter votre incarcération ?

Oui, vraiment. Ce qu'on crée en prison je crois que c'est beaucoup plus intense que dehors, parce qu'on est constamment ensemble. Et ça apporte beaucoup. Ça nous laisse en vie. Les sentiments, l'affection, l'attention, ça nous laisse en vie. La prison c'est un monde dur, donc on crée des relations fortes, y compris amicales. En prison on ne se ment pas. On est nu. On est avec l'autre personne dans les moments difficiles. Les relations amoureuses ou amicales, ça m'a empêchée de couler. C'est les séparations qui sont difficiles. Très souvent quand l'une sort de prison, c'est la fin de la relation. On sait bien que ça va se terminer, mais on s'accroche. Celle avec qui je suis restée amie venait me voir après sa sortie, ça m'a beaucoup aidée. ■

VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE, PAR-DELÀ L'APPROCHE SANITAIRE

ASBL I.Care

I.Care est une Asbl née en 2015, laboratoire d'innovation en santé et milieux fermés, dont l'objet social est l'amélioration des soins de santé et le renforcement de la promotion de la santé en milieux fermés. Pour le moment, I.Care agit uniquement en milieu carcéral. Formée d'une équipe de neuf personnes financée par la COCOF (Commission communautaire française) et la Santé Publique, I.Care a un encrage sur le terrain en menant des projets innovants et pilotes tout en effectuant un travail de plaidoyer pour une amélioration globale.

www.i-careasbl.be

“Dites,... je voulais aussi vous dire... je suis gay. Alors je me demandais, comme c'est ma première fois en prison, si vous saviez comment je peux faire, si jamais je rencontre quelqu'un au préau. ”

Ces phrases, nous les avons entendues, mots échappés en fin d'entretien, dans un petit bureau sans âge comme on en trouve dans ces prisons construites au XX^e siècle. Nous pourrions parler à cet homme détenu de prévention des infections sexuellement transmissibles, d'accessibilité des préservatifs, mais il est aussi de notre devoir de lui expliquer combien il doit faire attention à lui, combien cet univers est potentiellement homophobe, et... que nous n'avons pas de réponse à sa question étant donné que le système pénitentiaire n'a pas prévu que les hommes et les femmes qui allaient passer des jours, des mois ou des années derrière les murs sont des gens qui ont aussi des besoins, entre autre en ce qui concerne leur vie affective et sexuelle. Bien sûr, depuis quelques années des espaces de « visites hors surveillance » (VHS) sont organisés, permettant entre autres à un homme ou une femme détenu·e de rencontrer son/sa conjoint·e dans l'intimité. Mais les règles sont strictes, il s'agit de prouver la stabilité de la relation, de montrer qu'elle précède l'incarcération.



Mis à part les VHS, il reste la discrétion, tentant une intimité toute relative, puisque le milieu carcéral est conçu de telle sorte que les personnes détenues puissent être surveillées, observées, vues, sans voir elles-mêmes. Ainsi une femme détenue dans la même cellule que sa compagne nous expliquait combien elle connaissait chaque bruit, qu'elle détectait chaque pas d'agents faisant leur ronde de nuit, qu'elle savait par cœur à quel moment il allait regarder par l'œilleton et combien elle était incapable de se déconnecter de ces bruits, de ne pas être sur le qui-vive, même pendant les moments les plus intimes avec sa compagne.

Nous sommes donc bien au-delà de la question des soins de santé, du curatif, partiellement pris en charge par l'administration pénitentiaire. Alors comment prendre en compte les besoins liés à la santé des femmes et hommes détenu·e·s dans un univers qui réduit l'accès à l'information, qui coupe les liens sociaux et dans lequel la communication est difficile ?

Au-delà de la privation de liberté, la prison sépare, isole les gens. Mise à distance de l'entourage, mise à distance des autres personnes détenues... Il s'agit dès lors de lutter contre les effets négatifs de l'isolement, de créer du lien, de faire soin.

Notre ASBL a réfléchi à sa pratique professionnelle en miroir du « care » et du « faire santé » tout en gardant notre place d'acteur de promotion de la santé au sein des établissements. Nous avons donné priorité au travail individuel afin de créer ce lien de confiance et de renforcer les compétences psychosociales des personnes concernées. Travailler en cellule, c'est se retrouver au cœur du quotidien, c'est donner la possibilité aux femmes et aux hommes de nous accueillir dans leur espace de vie. Soutenir l'autonomie dans un univers dans lequel la majorité des gestes

nécessite une permission est toujours particulier... Il s'agit d'intervenir nous-mêmes en dernier recours, donnant priorité aux démarches des détenu·e·s, quitte à les suggérer. Il s'agit aussi de ne pas les laisser dans le silence, dans l'attente de réponses qui ne viendront pas.

Au fil du temps, au travers de nos rencontres et des situations auxquelles les personnes devaient faire face, de nouveaux projets ont vu le jour. Ainsi par exemple, le projet « BiblioTakeCare » a actualisé le rayon santé d'une bibliothèque, avec la participation de femmes détenues. Le groupe communautaire baptisé par les participantes « Défi sur d'elles » a décidé de créer une brochure d'informations pour les nouvelles entrantes.

Nous avons revu nos projets, nous en avons créé des nouveaux, tentant de nous approcher des besoins, tentant de dépasser les silences, de traduire les demandes. Aujourd'hui, des agents pénitentiaires disent que le climat a changé depuis notre arrivée. Le milieu hostile n'est pas un lieu de soin. Et la prévention dans tout cela ? La lasagne institutionnelle à la sauce belge ne facilite pas le travail... La médecine préventive individuelle est du ressort du fédéral, mais la promotion de la santé (qui comprend également un volet prévention) est une compétence régionale. L'articulation est complexe, mais les années passant, le dialogue entre les niveaux de pouvoir se renforce et nous finirons peut-être par avoir une articulation cohérente des missions.

Depuis la naissance d'I.Care, les projets se sont construits petit à petit grâce aux directeurs et directrices qui nous ont ouvert les portes de leurs établissements, et les constats se multiplient. Parmi eux, l'absence des centres de planning familial en milieu carcéral. Des consultations gynécologiques sont bien entendu organisées dans les établissements pour femmes. Mais, alors que de nombreuses détenues ont vécu des violences, une consultation médicale n'est pas suffisante. En septembre 2017, nous avons contacté la Fédération Laïque des centres de planning familial afin de leur proposer de réfléchir à un possible partenariat. De fil en aiguille, notre place s'est précisée : I.Care a une expertise en santé et milieu carcéral et une aisance intra-muros, permettant de faciliter l'entrée d'autres professionnels, expert·e·s quant à elleux en santé affective et sexuelle. Avec notre collaboration, l'établissement de Berkendael a ouvert ses portes pour la première fois aux professionnels de centres de planning familial, grâce au soutien de sa direction. Ainsi, tous les quinze jours depuis quelques mois, des rendez-vous individuels y sont organisés. On y parle de contraception, de VIH, de cycle menstruel, de libido, de difficultés à vivre loin des



enfants, de cancer, etc. Dans un souci de réinsertion, les femmes se voient attribuer des RDV à heures fixes, faisant écho aux modalités des rendez-vous de la vie extérieure.

Qu'en est-il des hommes incarcérés ? A qui peuvent-ils s'adresser pour parler de leur vie affective et sexuelle ? Comment peuvent-ils s'informer ? Les espaces sont rares, le temps d'attente pour un suivi psychologique est dans certains établissements très long, jusqu'à deux ans, sans compter qu'on peut avoir besoin de s'informer, d'échanger dans ce domaine sans pour autant souhaiter un suivi psychologique. Il reste encore beaucoup à faire.

QUELLE LIBIDO DERRIÈRE LES BARREAUX ?

Stéphane Picron

Détenu à la prison de Nivelles

Derrière les barreaux, le sexe est caché, ignoré, honteux. Cela peut provoquer un manque chez certain·e·s détenu·e·s et même compliquer leurs relations après la prison.

La sexualité en prison est un tabou dont peu de détenus discutent ensemble. Le manque de rapports sexuels est un réel problème dont l'étendue est plus vaste qu'il n'y paraît, surtout en ce qui concerne les détenus purgeant une peine conséquente. Si le détenu masculin a une amie, une compagne, une épouse au dehors, il est sans cesse dans l'angoisse que sa relation puisse se rompre sur la durée de sa peine. La jalousie... « Que fait-elle quand je ne suis pas là ? », « Qui lui tourne autour ? », « Ne va-t-elle pas se lasser ? ».

Les VHS (Visites Hors Surveillance) ne sont pas la panacée. Il faut pouvoir se mettre dans la peau de la femme se rendant, le jour voulu, dans un endroit inhospitalier, dans un local peu reluisant et à la propreté douteuse, avec l'accueil « convenu » du surveillant sachant le « pourquoi » de la venue de la visiteuse. Le détenu est en attente de cette rencontre, car s'il peut combler le manque affectif lors des visites à table, lors des VHS, il veut reprendre possession de l'autre... remarquer son territoire... alors que sa partenaire est en attente de retrouver une certaine complicité, de la tendresse. Ce moment n'est alors pas toujours une franche réussite, comme une conversation entre deux personnes ne parlant pas la même langue. Puis, la fin de la visite, la fouille, le jugement dans le regard du préposé... tout cela est un « tue l'amour », pour l'un comme pour l'autre, le détenu a l'impression d'exposer sa partenaire au regard d'autrui.

Celui qui n'a pas ou plus de compagne doit se résigner à mettre sa sexualité entre parenthèses, parfois pour bien longtemps. L'établissement pénitentiaire s'arrange toujours pour proposer une chaîne TV passant des films pornographiques, histoire de pouvoir s'adonner à la masturbation, libératrice sur le moment mais renforçant ensuite le sentiment de frustration. Le sexe sans contact, personne ne te touche... hormis toi-même. Du sexe dénaturé de tout échange humain enfermant une fois encore le détenu dans une relation humaine à sens unique. Comment, au bout de dix ans d'enfermement sans vrais échanges avec une femme, peut-on encore pouvoir vivre avec facilité une relation de qualité sans avoir peur ? Est-ce seulement encore possible ?

QUELLE LIBIDO DERRIÈRE LES BARREAUX ?

Quant à l'homosexualité, elle n'a pas sa place en prison ! Dans un monde inondé de testostérone où « la tapette », « le PD », n'a pas sa place sans que celui-ci soit traité de « petite pute », sans être la risée de tous ! Si l'homosexualité se pratique, elle est cachée, secrète ! Considérée comme un non droit, une faiblesse, dans un monde carcéral où l'on prend sa douche habillé d'un slip, pudeur oblige. Alors que dans les prisons pour femmes, une certaine complicité parfois amoureuse y est acceptée.

D'autres pays, comme les Pays-Bas, permettent aux détenus de faire appel à des prostituées, quand ils peuvent financièrement se le permettre. Après le sexe sans contact, le sexe sans amour ? Est-ce une bonne solution ? Enfermement, solution à tout ? Échec surtout !

LA VIOLENCE DES PRISONS FRAPPE ENCORE PLUS LES DÉTENU·E·S TRANS

Entretien avec Cl. B. réalisé par Roman Zorzetto et La Brèche

Cl.B. a rejoint l'Association des visiteurs de prison en 2015. En tant que femme trans, elle voulait accompagner des détenu·e·s transidentitaires, les aider à supporter leur incarcération et leur permettre de parler en toute confiance.

Pourquoi avez-vous décidé de devenir membre de l'Association des visiteurs de prison (AFVP)?

On est obligé d'être dans une association pour rendre visite aux détenus quand on ne fait pas partie des proches. Sinon il faut avoir suivi une formation auprès du SPF Justice pour voir si on est apte à faire ce job. L'AFVP nous permet de nous rencontrer entre visiteurs et de rencontrer des avocats et des personnes connaissant le milieu carcéral. Cela permet aux bénévoles de se rencontrer. J'ai voulu m'impliquer parce que j'ai l'impression d'avoir un fil à la patte. Quand il y a une injustice ça me révolte. Il y a de beaux discours mais je préfère être sur le terrain, essayer de poser ma petite pierre et surtout permettre à une personne transidentitaire qui est dans le milieu carcéral de pouvoir parler.

Cependant je ne peux me présenter que sous le genre qui est sur ma carte d'identité. Mais ça ne m'a posé aucun problème parce que le plus important c'est que je puisse me consacrer à la rencontre des personnes transidentitaires.

Comment s'est passé la 1ère visite? Aviez-vous des peurs, des appréhensions?

Aucune. On se fait des idées sur la prison. C'est quand on rentre dans ce système qu'on le découvre. Je fais aussi partie de l'association Genres pluriels qui, chaque mois, propose un groupe de parole pour les personnes transidentitaires et un groupe pour les accompagnants, la famille et les amis. Cela permet de mieux se connaître et de pouvoir s'exprimer. Je n'ai pas à juger les détenu·e·s, le délit et la peine ne me regardent pas.

Comment avez-vous établi des liens avec les détenu·e·s?

J'ai rendu visite à une seule personne, qui était transidentitaire. Je donnais des brochures dans les services psychosociaux (SPS) des prisons, pour que les personnes transidentitaires détenues puissent m'écrire si elles le souhaitaient. C'est elle qui a fait la démarche. On a d'abord échangé par courrier puis on s'est rencontrées. J'avais droit au parloir avocat ce qui a permis que les visites ne soient pas décomptées comme les visites des familles. C'est aussi un espace qui permet d'être dans la confidentialité. Quelques fois on passait deux ou trois heures à discuter. Quand la personne rentre, on voit déjà s'il y a eu un problème. On sent qu'il y a quelque chose. Moi j'écoute, nous dialoguons. Elle peut parler le temps qu'elle veut. Il y a eu des jours où c'était vraiment pénible et des jours où il y avait des bonnes nouvelles. On développait ça à nous deux. Ça aide d'avoir un contact avec le monde extérieur quand on est en prison.

Les détenu·e·s trans sont-ils toujours dans des prisons qui correspondent à leur genre?

Non, ça dépend de leur état civil. Il y a un établissement à Bruxelles où quand il y a une personne féminisée et que c'est visible, le SPS lui propose d'aller dans une aile pour femmes.

Mais ça pose d'autres problèmes. Si une personne n'a pas été opérée, elle peut subir des agressions sexuelles. Quand les détenu·e·s sont deux dans une même cellule, l'un·e peut être gêné·e par la féminité ou la masculinité de l'autre. L'autre problème flagrant c'est les douches. Il n'existe pas de réflexion de fond sur « que fait-on des personnes trans ? ». Mais il ne faut pas non plus qu'on les isole en créant des ghettos. Il peut y avoir des bagarres. Le milieu carcéral est encore plus dangereux pour les personnes transidentitaires. La personne que j'ai rencontrée, ce qui lui a permis de mettre le pied à l'étrier, c'est sa persévérance, ses projets de vie.

Comment ces violences sont-elles prises en charge au sein des prisons?

La sécurité est parfois renforcée, des gardiens supplémentaires peuvent accompagner les personnes transidentitaires lors de leurs déplacements. Mais ça dépend des établissements. Le manque de sécurité peut pousser les personnes transidentitaires à arrêter leur traitement hormonal.

La personne que vous avez suivie a-t-elle pu avoir accès à son traitement et à la prise en charge médicale dont elle avait besoin?

Oui, elle a toujours pu avoir accès à son traitement hormonal et à un suivi psychologique en temps et en heure. L'administration pénitentiaire lui a permis d'avoir un suivi médical adéquat, même si on a parfois dû demander où étaient les produits.

Le personnel sait-il comment accompagner les détenu·e·s trans?

Les membres du personnel n'ont aucune formation aux questions de transidentité, même les SPS. Il n'y a qu'une personne qui nous a aidés au début. Ils ne savent pas de quoi on parle.

Les détenu·e·s trans sont-ils confronté·e·s à d'autres problèmes?

Oui, par exemple les personnes transidentitaires qui veulent utiliser des accessoires comme des pinces à cheveux pour affirmer leur genre n'y ont pas accès. On leur refuse catégoriquement.

Que faudrait-il faire pour remédier aux problèmes que rencontrent les détenu·e·s trans?

Il faut un apprentissage de ce qu'est la transidentité. Les autres détenu·e·s et le personnel ne savent pas forcément ce que c'est que d'être une personne transidentitaire, ce qui entraîne des moqueries par exemple. Il faudrait que le personnel ait des formations sur la transidentité pour comprendre le phénomène et mieux l'accepter. Cela pourrait être complété par l'intervention de professionnels au sein de la prison pour aborder ces sujets avec les détenu·e·s. Les interventions d'associations sont aussi importantes. C'est le manque de savoir et l'incompréhension qui provoquent un manque de respect. Ça génère de la peur voire un rejet des personnes transidentitaires. Il faut favoriser le dialogue.



DÉTENU À LA PRISON POUR FEMMES DE BERKENDAEI

Nicolas Ciliberti

Détenu à la prison de Berkendael

En prison, les personnes trans sont encore plus exposées aux violences du monde carcéral. Leurs relations avec les autres détenu·e·s peuvent être difficiles. Elles n'ont pas toujours accès aux soins et traitements dont elles ont besoin et peuvent subir des violences médicales.

Témoignage de Nicolas, détenu à la prison pour femmes de Berkendael.

Je m'appelle Nicoletta, bientôt Nicolas, je viens d'avoir 26 ans. J'ai été arrêté le 22 Août 2018, ça fait déjà six mois que je suis en prison. Lors de ma première entrée en prison, j'ai été directement vu par la direction qui m'a demandé de choisir si je voulais aller chez les hommes ou les femmes car je suis en pleine procédure de changement de sexe. J'ai répondu que je préférerais aller chez les femmes car mon changement n'est toujours pas complet médicalement. On m'a répondu que je serais dans une cellule seul et que je prendrais mes douches seul sans aucune autre fille mais que je pouvais aller au préau et au travail avec elles. Deux jours sont passés, on m'a demandé d'aller voir la gynécologue de la prison pour confirmer que j'étais encore une femme malgré la mention sur ma pièce d'identité qui indique encore « sexe F ». En entrant dans le cabinet, on m'a demandé de baisser mon pantalon et mon caleçon pour vérifier si j'étais bien encore une fille et non un garçon. J'avoue que cela m'a un peu choqué et je ne voulais pas le faire. Tant que la gynécologue n'avait pas vérifié, je ne pouvais pas sortir de la pièce. J'ai mis presque une heure avant de baisser mon pantalon et mon caleçon. J'étais vraiment mal à l'aise avec ce qu'on me demandait de faire. Finalement, je l'ai quand même fait à contre cœur. Une fois vérifié, elle a bien confirmé que j'étais encore une fille.

J'ai un traitement à prendre pour ma transformation que je ne peux pas arrêter (une injection toutes les 3 semaines) mais cela n'a pas été bien respecté au début de mon emprisonnement. Je prenais déjà ce traitement depuis trois ans et demi. Puisque je n'avais pas accès à mon traitement durant les deux premiers mois de mon incarcération, cela m'a causé quelques soucis de santé. Mon organisme féminin a recommencé à être là. J'ai de nouveau eu des pertes de sang, ce qui ne m'était plus arrivé depuis trois ans et demi. J'ai dû faire appel à mon avocat et à mon gynécologue externe pour qu'ils interviennent pour mes traitements. Ce dernier a mis la pression sur le service médical de la prison afin qu'il respecte le planning de mes injections, qu'elles soient faites aux bonnes dates, en temps et en heure. Depuis et pour le moment, mon traitement est bien respecté. Mais, le pire pour moi, ça a été d'être confronté aux filles de la prison. Elles n'ont pas été très contentes d'avoir quelqu'un comme moi dans une prison pour femmes et ont été très méchantes dans leur jugement en me disant : « Tu n'as rien à faire ici, tu n'es qu'un monstre, une malédiction » et d'autres mots très blessants. Heureusement, j'ai le soutien des agents qui m'ont toujours respecté pour la personne que je suis. Mais, malgré tout, j'ai commencé à m'isoler dans ma cellule pour ne plus sortir nulle part, ni aux activités, ni au préau. Je ne veux plus être confronté à leur méchanceté et à leur jugement et je vivrai cela jusqu'au temps de ma libération. ■



SONGER À SOI LA LIBÉRATION EN IMAGES

Dossier photos par Juliette Angotti

Songer à soi est une correspondance photographique avec cinq prisonniers incarcéré·es dans l'état de Pennsylvanie aux Etats-Unis. Iels ont accepté d'échanger avec moi sur comment figurer la libération en photographie. Quels scènes, images et sentiments concrétisent l'idée de libération ? Quelle photographie ferais-tu ? Ces neuf photographies sont le résultat de cet échange. Je les ai envoyées juste avant que les photographies soient bannies des prisons de Pennsylvanie en Septembre 2018. Les extraits ci-contre sont issus de nos correspondances. Ce projet soutient l'exposition/vente aux enchères du collectif **Let's get free**, un comité de défense de prisonniers femmes et transgenres, basé à Pittsburgh, PA aux Etats-Unis. Tous les ans un appel à don pour collecter des fonds est organisé par l'association. Ces photographies ont été données pour l'édition 2018.

Le titre, **songer à soi**, est une idée en français de Michale. Merci à Etta du collectif **Let's get free**. Merci à Brittany, Michale, Sarita, Tameka, Vernon pour leur confiance et leur générosité.

Juliette Angotti, avril 2019, Newark, DE – Etats-Unis.

<https://letsgetfree.info>
<http://julietteangotti.com>





Qu'est-ce que je photographierais? Les gens! j'adore les gens! Je suis né. e et j'ai grandi à Philadelphie, gigantesque melting-pot de races et de cultures. J'allais souvent courir au parc avec mon berger allemand. J'y rencontrais des personnes d'un peu partout. J'aime la diversité qui règne à Philly. Chinatown est l'un de mes endroits préférés dans la ville. Y aller c'est comme aller dans un pays inconnu. Ce genre de moments, quand je repense à chez moi, ça a une valeur inestimable.

La libération, je la vois dans l'amour. Les échanges amoureux, c'est la chose la plus libre que j'ai pu voir, ou que j'ai pu vivre jusqu'ici. L'amour, ça peut vraiment transcender tous les obstacles, même si ça ne veut pas dire que des obstacles terribles ne se présenteront pas. Je veux dire que l'amour peut tenir malgré ces circonstances, et souvent, c'est bien la seule chose qui permette de les surmonter.

Image de Libération, les papillons. Ils sont superbes et ils sont libres. L'une des magnifiques créations de Dieu. Tu ne trouveras pas de papillons en cette période de l'année. J'aimerais bien des photographies de ceux du musée.



Je n'imagine pas vraiment photographier autre chose que des yeux. Je regarde les gens à travers les émotions de leurs yeux. Ils racontent de belles histoires. Les yeux sont un miroir, ils reflètent nos âmes. Je vois tellement d'yeux tristes derrière ces barreaux qu'en quelque sorte, ça me fait peur. Les yeux expriment tellement d'émotions différentes. J'imagine que mon obsession vient de là.

Je prendrais des photos d'une rue animée en journée, à un carrefour où l'on attend au feu rouge au milieu de l'agitation de la vie quotidienne, de l'activité des passants qui circulent, qui vont et qui viennent. Je ferais des photos des panneaux de signalisation, des publicités, des gens assis qui attendent le bus ou qui cherchent un taxi. Et moi, l'un d'entre eux, là dehors, à mener mon train-train, avec quelque chose en vue, tu vois un peu?

Pour moi, les images de libération sont les paysages qui ne sont pas abîmés, pollués par les humains. Une prairie luxuriante, un champ de fleurs, des paysages naturels. Je parle d'espaces où la nature a le droit de s'épanouir dans la paix et la tranquillité, où il y a encore un respect pour l'environnement.

Ce qui me manque le plus, c'est la Splendeur de la vie, des endroits comme les églises, l'architecture de bâtiments publics ou privés capables d'inspirer l'âme quand le corps et l'esprit vous lâchent. Je cherche à saisir une gamme de sentiments, de la solitude et de la perte à un simple clin d'œil d'espoir. **L'essentiel est l'imagination***. Un endroit en particulier – **ça n'a pas d'importance!** * – ça n'a vraiment pas d'importance!

*en français dans le texte original

Traduction Juliette Angotti et Journal La Brèche



METTRE FIN AUX ABUS À L'ENCONTRE DES DÉTENU·E·S LGBTQI

NOUVELLE PUBLICATION DE L'ASSOCIATION POUR LA PRÉVENTION DE LA TORTURE [APT]

Jean-Sébastien Blanc

Directeur des programmes thématiques Association pour la Prévention de la Torture
L'Association pour la Prévention de la Torture a été fondée en 1977. Le travail de l'APT se base sur l'idée que la torture et les autres traitements cruels, inhumains ou dégradants se produisent derrière des portes fermées, en dehors du regard public. L'association promeut ainsi la transparence dans tous les lieux de détention, afin d'y prévenir les abus.
<https://www.apr.ch/fr/>

Les personnes LGBTQI sont surreprésentées en prison et sont encore plus touchées par la violence carcérale. Elles cachent parfois leur genre ou leur orientation sexuelle pour se protéger et peinent à faire reconnaître leurs droits⁽¹²⁾.

(12) Voir par exemple le rapport du Rapporteur Spécial de l'ONU sur la Torture à l'Assemblée Générale de l'ONU, A/56/156, 3 Juillet 2001, ou Coordinadora de Derechos Humanos Paraguay, *Aca no hay homophobia*, 2014.

(13) Voir entre autres Redactrans et International HIV/AIDS Alliance, *The night is another country*, 2012 ou Amnesty International, *The State decides who I am: Lack of recognition for transgender people*, 2014.

(14) Voir en particulier: Eighth annual report of the Subcommittee on Prevention of Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment, 26 March 2015, § 67.

Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTQI) ont historiquement été victimes de discriminations et d'abus, ainsi que de violences institutionnelles. Ces pratiques discriminatoires profondément ancrées sont encore exacerbées dans les contextes de détention, et particulièrement en prison. Ainsi, lorsqu'elles sont privées de liberté, les personnes LGBTQI sont surexposées au risque d'être maltraitées ou même torturées. Bien que les informations documentant ces pratiques soient encore rares (et plutôt confinées au monde occidental), il est avéré, selon les sources disponibles, que les personnes LGBTQI sont souvent l'objet d'incarcérations de manière disproportionnée et arbitraire, y compris dans des pays où les relations sexuelles entre personnes de même sexe ainsi que les expressions de genre et les identités de genre diverses ne sont pas criminalisées.

La surreprésentation des personnes LGBTQI dans les systèmes de justice pénale⁽¹⁵⁾ provient de causes multiples. Elle peut s'expliquer par la prévalence de normes sociales reflétant des idéaux hétéronormatifs et de genres assignés aux individus de manière rigide, qui entraînent à leur tour des phénomènes de rejet par la famille, de stigmatisation sociale, de perte de domicile fixe, d'hostilité dans les familles d'accueil, de recours à des moyens de subsistance non traditionnels, ainsi que le recours à des profilages et des ciblage discriminatoires par les forces de l'ordre.

Une fois en prison, les personnes LGBTQI se trouvent à une dangereuse intersection, puisque c'est non seulement la privation de liberté qui les rend vulnérables, mais également leur orientation sexuelle, identité de genre ou leurs caractéristiques sexuelles. Elles sont ainsi parmi les personnes les plus exposées aux risques de violence, aussi bien de la part d'agents pénitentiaires que de codétenu·e·s⁽¹⁴⁾. Bien sûr leur situation varie grandement d'un contexte à un autre, et les risques sont multipliés dans les pays qui criminalisent les relations entre personnes du même sexe (72 à ce jour⁽¹⁵⁾), puisque c'est parfois leur identité même qui les conduit derrière les barreaux. D'autre part, il serait erroné de considérer l'acronyme «LGBTQI» comme un tout homogène, puisqu'il comprend des réalités très différentes, et que beaucoup ne se reconnaissent pas dans les étiquettes qui y sont traditionnellement associées. Mais le dénominateur commun est bien cette surexposition aux brimades et aux violences de toutes sortes.

Paradoxalement, ce sont en fait les deux faces d'une même pièce qui accroissent les risques auxquels sont exposés les détenu·e·s LGBTQI, à savoir leur visibilité (ou surexposition) et leur invisibilité (ou déni d'existence). En effet, leur visibilité peut conduire à des pratiques discriminatoires, visant à les punir de ne pas respecter les

(15) Voir: International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association, *State-Sponsored Homophobia: a world survey of sexual orientation laws: criminalisation, protection and recognition*, 12th edition, May 2017, p. 193.

(16) Voir le blog de Jean-Sebastien Blanc sur le site de l'APT, texte publié le 22 mai 2018, <<https://apt.ch/fr/blog/une-occasion-manquee-de-briser-le-tabou-autour-de-l-homophobie-et-la-transphobie-dans-les-prisons-suisse/>>.

(17) Les Mécanismes nationaux de prévention de la torture (MNP), établis en vertu du Protocole facultatif à la Convention de l'ONU contre la torture, sont au nombre de 71 à ce jour. Ils ont pour principale mission d'effectuer des visites — annoncées ou inopinées — dans tous les lieux de privation de liberté de l'Etat partie, afin de prévenir les abus et de formuler des recommandations aux autorités concernées.

(18) Téléchargeable via le site de l'APT, <https://apt.ch/content/files_res/apr_20181204_towards-the-effective-protection-of-lgbti-persons-deprived-of-liberty-a-monitoring-guide-final.pdf>.

attentes sociales traditionnellement associées à leur genre. Ainsi, elles peuvent être soumises à des moqueries, humiliations, fouilles corporelles abusives, et être confinées aux tâches les plus ingrates. Parallèlement, l'invisibilité des personnes LGBTQI en prison, qu'elles recherchent souvent elles-mêmes pour des raisons de sécurité, se traduit fréquemment par un manque d'attention à leurs besoins spécifiques. Invisibilité également dans les statistiques, notamment celles basées sur les plaintes, puisque les personnes LGBTQI, méfiantes vis-à-vis des mécanismes officiels, sont souvent amenées à ne pas porter plainte. Exemple parlant, les autorités suisses décidaient de rejeter en mars dernier un postulat⁽¹⁶⁾ d'une parlementaire demandant un état des lieux concernant les détenus LGBTQI, au motif qu'il n'existait aucun rapport officiel attestant de violations de leurs droits.

Les organes de contrôle des lieux de privation de liberté, issus de la société civile, ou institutionnels à l'instar des Mécanismes nationaux de prévention de la torture⁽¹⁷⁾, ont un rôle clé à jouer dans la prévention des abus dans les lieux de privation de liberté, y compris en lien avec les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Pour cette raison, l'Association pour la Prévention de la Torture (APT) a récemment publié un guide pratique⁽¹⁸⁾, incluant une analyse des facteurs de risque, une proposition de méthodologie de visites d'établissements, ainsi que des recommandations pratiques. Ce guide, publié en anglais, est sur le point d'être traduit en français. ■

DISCRIMINATION DES MINORITÉS EN PRISON: DES VIOLENCES QUI S'AJOUTENT À LA VIOLENCE

C'est pas mon genre

C'est pas mon genre est une association à visée d'auto-support, qui fonctionne par, pour et avec les personnes trans et leurs proches. Dans cet esprit, nous avons pour but de permettre aux personnes d'échanger entre elles, nous accueillons aussi bien les personnes trans que les personnes en questionnement, ainsi que les proches et leurs familles. Avec notre association, nous militons pour les droits des personnes trans et sommes membres de la Fédération Trans et Intersexe.

(19) Pour cet article, nous avons décidé d'utiliser le terme transgenre plutôt que «transsexuel» qui renvoie à la pathologisation des personnes transidentitaires; le terme officiel à ce jour est «trouble de l'identité de genre» et est toujours classé comme un trouble mental

Terrifiante, horrible, brutale: c'est ce que des personnes transgenres⁽¹⁹⁾ rapportent de leur expérience en prison. Pour la plupart femmes d'origine étrangère (notamment d'Amérique latine) et travailleuses du sexe, elles ont leur propre quartier à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, la seule en France dotée d'un «quartier spécial» pour les personnes trans. Ce qui les isole encore plus du reste du monde et les prive d'un accès au travail et aux activités de groupe. Dans leurs témoignages, on entend souvent parler de «double peine»: car au-delà de la peine carcérale qu'iels purgent, ces citoyen·ne·s subissent de nombreux abus dans ce milieu hostile qu'est la prison. Elles sont pour la plupart du temps incarcérées en régime général et souvent mises à l'isolement ainsi que privées de leurs traitements hormonaux durant leur peine. Des traitements qui s'avèrent pourtant vitaux pour leur santé physique et psychologique.

C'est souvent même une «triple peine» qui attend les femmes transgenres en prison. En effet, nombre d'entre elles ne possèdent pas de titre de séjour valable. En situation d'irrégularité sur le territoire — français —, elles seront généralement renvoyées dans leur pays d'origine, duquel elles ont, précisément, été contraintes d'émigrer en raison des violences transphobes dont elles étaient la cible. Le Brésil est par exemple un lieu où l'espérance de vie d'une personne trans est de 35 ans⁽²⁰⁾, situation que l'élection du président Jair Bolsonaro ne peut qu'aggraver.

En plus d'être privées de leurs libertés et de leurs droits, les femmes transgenres incarcérées sont discriminées en raison de leur identité de genre, pourtant reconnue par l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'France. L'histoire de Chloé Vilain, ancienne détenue de Fleury-Mérogis nous donne une idée de ce calvaire quotidien. Violée à plusieurs reprises; appelée «la chose» ou «le monstre»; identifiée comme homme par l'administration pénitentiaire qui lui refuse son traitement hormonal féminisant et les chirurgies de réassignation sexuelle. La demande d'intervention chirurgicale refusée à Chloé par les psychiatres de l'institution la plonge dans un état de détresse tel qu'elle décide de se couper elle-même les testicules dans sa cellule, afin de permettre à son traitement de mieux agir⁽²¹⁾. Cela ne suffira cependant toujours

par le DSM 5 (Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders), manuel de psychiatrie publié en 2013. Nous tenons également à rappeler que l'expression de genre est différente de l'aspect sexuel du corps humain, et qu'une personne intersexe ne passe pas forcément par une transition de genre.

(20) « Violence transphobe au Brésil », Seronet (<https://www.seronet.info/breve/trump-attaque-encore-les-trans-79896>, consulté le 25 mars 2019).

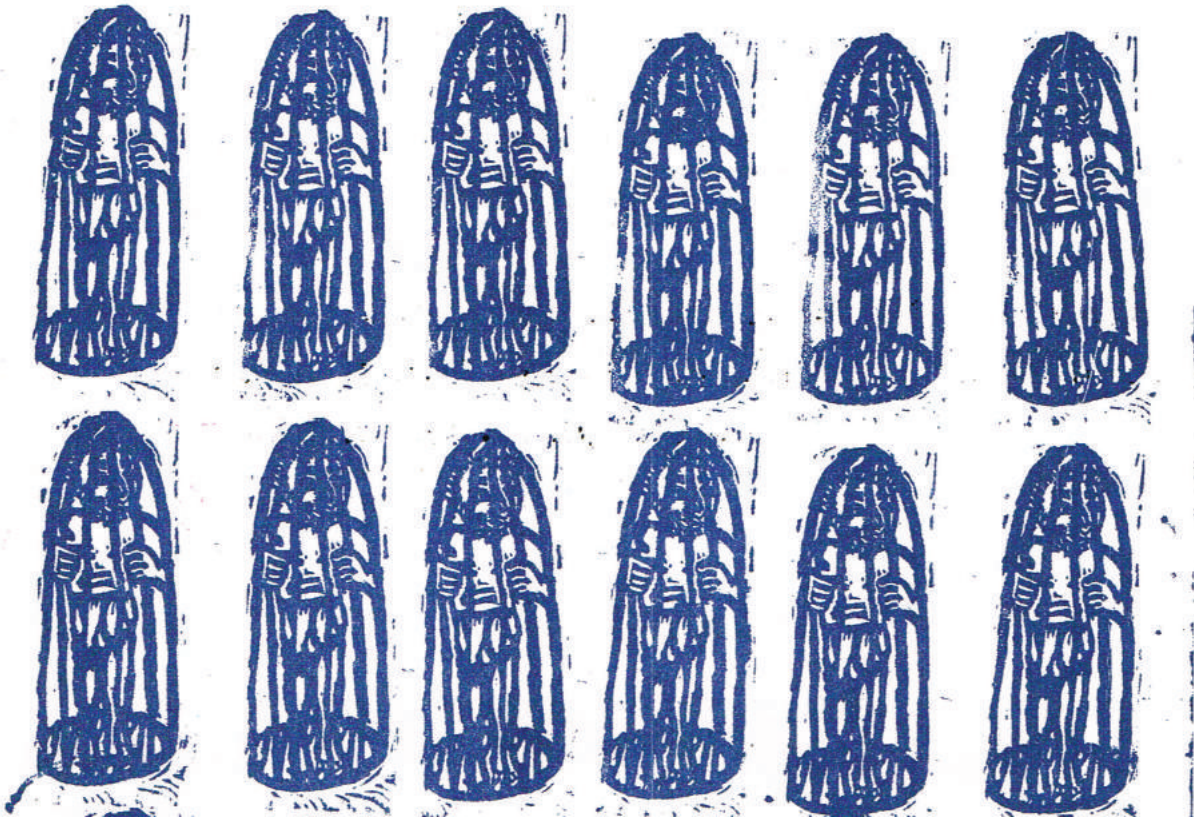
(21) « Nouvelle alerte sur la situation de Chloé Vilain, transsexuelle incarcérée », Ban Public, <<http://prison.eu.org/spip.php?article13938>>, consulté le 25 mars 2019.

(22) « Tarek, l'intersexe expulsé de France risque de "se faire lyncher au Maroc" », TÊTU, <<https://tetu.com/2017/07/05/tarek-lintersexe-expluse-de-france-risque-de-se-faire-lyncher-au-maroc/#yKbtTcvyoVvSYy4r.99>>, consulté le 25 mars 2019.

pas à convaincre les psychiatres, qui lui refusent une nouvelle fois l'accès à l'opération de réassignation sexuelle. Durant sa détention, Chloé obtint son changement d'état civil mais ne bénéficia pas pour autant d'un transfert vers une prison pour femmes, constituant un non-respect d'une décision de justice, laquelle aurait dû permettre à Chloé d'être incarcérée dans un quartier féminin. Un autre cas vient faire état des violences que subissent les minorités en prison. La situation de Tarek⁽²²⁾, personne intersexe qui vivait depuis plus de trente ans en France et qui a été expulsé vers le Maroc pour « protéger l'ordre public » le 28 juin 2017 après une peine de prison. Ce genre de cas va-t-il devenir monnaie courante ? Pendant sa peine de prison en France, il a souvent été laissé nu sous les douches par les surveillant·e·s des différentes prisons où il a séjourné, afin que ceux-ci puissent voir « le monstre ». Il lui a également été demandé de dessiner ses organes génitaux afin de satisfaire la curiosité malsaine de ses geôliers. Aujourd'hui l'avenir de Tarek au Maroc – dont l'état de santé s'avérait par ailleurs critique avant même son expulsion – est plus qu'incertain dans la mesure où le fait d'être une personne intersexe dans un pays où il ne dispose d'aucune attache, de liens ou de moyens contribue dangereusement à exacerber le risque qu'il puisse être victime de violences.

Alors comment changer les mentalités ? Nous pourrions déjà commencer par ce qui semble être l'évidence : le respect de la personne dans son identité, ce qui implique d'offrir aux personnes transgenres des conditions de vie décentes. Garantir un accès aux soins, qu'ils soient liés ou non à l'identité de genre, un accès aux activités en prison, un accès à une pièce plus spacieuse que les 30 m² « offerts » à Fleury-Mérogis, une formation du personnel quant aux questions liées à la transidentité. Laisser les femmes trans cantiner des produits (c'est-à-dire acheter des produits différents de ceux fournis par l'administration pénitentiaire) tels que le maquillage, les shampoings car ceux-ci ne sont pas disponibles ou sont interdits aux détenus des quartiers masculins.

Doit-on former les gardien·ne·s de prison aux questions trans et intersexe ? Ou peut-être repenser totalement la question de la privation de liberté comme dans de nombreux pays européens ? La France souffre d'un retard inexcusable dans le respect basique des droits des personnes. Peut-être qu'offrir plus de moyens aux institutions pénitentiaires, ou offrir des règles plus souples pour les personnes trans, pourrait permettre d'assurer une vie décente aux détenu·e·s. Des douches en privé seraient un moyen de ne pas subir de violences de la part des autres détenu·e·s. Alors que la France va construire 15 000 nouvelles places en détention, on peut se demander comment l'administration pénitentiaire va assurer à la population carcérale (et aux minorités en particulier) des conditions de détention humaines. ■



HAREN: PROJET DE MAXI-PRISON

ETAT DES LIEUX DE LA LUTTE

Depuis 2010, de nombreuses associations et collectifs sont en lutte contre le projet de construction d'une Maxi-prison à Haren, à la bordure nord de Bruxelles. Pourtant, l'État belge et Cafasso, consortium d'entreprises privées chargées du chantier, s'entêtent dans le maintien de ce projet.

Sur ce qui était encore il y a peu un terrain vert de 10 hectares, traversé par une source historique et habitat de plusieurs espèces protégées, c'est la construction d'un « village pénitentiaire » qui est prévu. Il est censé être finalisé en 2022 et permettre d'enfermer jusqu'à 1190 détenu·e·s, le tout pour un coût de plusieurs milliards d'euros alloués au consortium Cafasso. Ce dernier pourra, pendant 25 ans, toucher des frais de gestions et de location (sans compter les autres missions telles que l'alimentation et la blanchisserie, facturées à prix plein au contribuable). C'est la fameuse logique des Partenariats Public-Privé (les PPP, 100 % de bénéfices, 0 % de risques). Malgré un recours introduit au Conseil d'État par le Collectif de Haren en 2017, et l'avis favorable à l'annulation des permis de bâtir prononcé par l'auditrice au Conseil d'État en janvier 2019, les travaux se poursuivent toujours actuellement.

Quelques retours sur les luttes en cours...

DÉSASTRE CARCÉRAL



URGENCE CLIMATIQUE



DÉNI DE DÉMOCRATIE



- Plus il y a de places en prison, plus on enferme ;
- Prison high-tech = prison évitant un maximum les contacts sociaux ;
- Loin de tout : pour les familles de détenu.e.s, les magistrats, les associations.
- Bétonisation de 19ha de terres arables ;
- Tarrisement d'une source et de sa zone humide ;
- Destruction de la biodiversité du site.

- Travaux accélérés dans l'urgence suite à l'avis de l'auditrice du Conseil d'Etat ;
- Opacité du Partenariat Public Privé qui se soldera en milliards ;
- Consortium Cafasso, un ensemble de multinationales pourries.

RETOUR SUR LE PREMIER AVIS
D'ANNULATION DES PERMIS DE BÂTIR PAR
L'AUDITRICE DU CONSEIL D'ÉTAT

Extrait du Communiqué de presse
- 18 janvier 2019

Mégaprison de Bruxelles-Haren : l'auditeur du Conseil
d'État conclut à l'annulation des permis d'urbanisme et
d'environnement

Depuis 10 ans, citoyens, associations, experts, s'opposent au
projet de mégaprison de Bruxelles-Haren. Mal pensé, mal
conçu, entouré d'une opacité inacceptable, ce projet toxique
affecterait gravement le fonctionnement de la Justice et la
politique d'insertion des détenus. Il a d'ores-et-déjà un coût
écologique exorbitant et constitue une insulte cinglante à la
démocratie.

La Régie des bâtiments avait annoncé que les travaux
commenceraient au début du mois d'avril 2019, et que la
bétonisation du Keelbeek, qui n'avait jamais été artificialisé
au cours des dernières 4,5 milliards d'années, ne débiterait
qu'après la dépollution du sol, la destruction de la source
du Keelbeek et de son plan d'eau.

Cafasso et la Régie des Bâtiments annoncent désormais que
les travaux commenceront à la fin du mois de janvier.
L'évolution du dossier de la mégaprison devant le Conseil
d'État peut expliquer ce changement de date.

La première auditrice du Conseil d'État a en effet conclu à
l'annulation des permis d'urbanisme et d'environnement,
suivant en cela l'avis des avocats des citoyens qui ont
introduit des recours en annulation de ces deux autorisa-
tions.

Nous devons craindre que ce changement de calendrier
place les magistrats devant le fait accompli. Ils pourraient
alors être conduits à constater la destruction des 20
hectares de l'espace naturel du Keelbeek et la pose de pieux
de bétons, et à considérer qu'il n'y a plus lieu d'annuler les
permis, malgré l'avis de l'auditeur.

[...] Il est possible de désengager l'État d'un contrat opaque
qui l'engage dans l'exploitation d'une prison surdimension-
née et mal localisée. Les indemnités de dédommagement en
cas de rupture de contrat par l'État, au demeurant négo-
ciables, sont nécessairement inférieures au surcoût
important que génèrent les prisons en PPP, a fortiori celle
de Bruxelles qui devrait être la plus grosse du pays. Nous
reviendrons aussi sur ce point dans les jours qui viennent.

Enfin, le terrain du Keelbeek dépollué par Cafasso et la
Régie des bâtiments peut accueillir une initiative agricole
de réinsertion. Les exemples ne manquent pas de réalisa-
tions réussies de ce type, qui permettent de combiner
respect de l'environnement et réinsertion sociale, à un coût
extraordinairement moindre pour la collectivité.

Pour répondre aux défis de notre époque, il est temps de
choisir des solutions du 21ème siècle. Le projet de mégapri-
son est une idée d'un autre âge qui allie enfermement de
masse, destruction écologique et effacement démocratique.
Il faut abandonner le projet de mégaprison et sortir du
désastre carcéral, c'est ce que nous rappellerons lors des
élections de mai 2019.



Associations signataires:
Comité de Haren
Centre d'Action Laïque
Mouvement Ouvrier Chrétien
Bruxelles Nature
Association Syndicale des Magistrats
L'Observatoire International des Prisons - section belge
Ligue des Droits de l'Homme
Genepi Belgique
Bruxelles Laïque
Tuiniersforum des jardiniers
FIAN Belgium
Respire asbl
Haren Observatory

Contacts:
Comité de Haren - Laurent Moulin : 0499/030 901
Haren Observatory - JB Godinot : 0488/200175
Avocat (questions légales) - Maître Olivier Stein :
0479/903627



RETOUR SUR L'AUDIENCE AU CONSEIL
D'ÉTAT - MARDI 26 MARS 2019

Article paru dans Le Soir
Arthur Sente

Paru dans Le Soir, mis en ligne le 26/03/2019, <https://www.lesoir.be/214730/article/2019-03-26/les-permis-de-la-prison-de-haren-en-sursis?fbclid=IwAR2e_sKYKsupRJg-FqOvTTxmItrQywDYEVisibRPqO-rGUYOG0mWsY-SuOE8>, consulté le 20 avril 2019.

LES PERMIS
DE LA
PRISON
DE HAREN
EN SURSIS.

LA DÉCISION
DU CONSEIL
D'ÉTAT
REPORTÉE.

On pensait être arrivé au bout du suspens concernant la
validité des permis d'urbanisme et d'environnement de la
future prison de Haren. Il n'en est finalement rien, et voici
pourquoi.

Retour sur ce dossier complexe. Ce mardi, les avocats des
opposants au projet et la défense du maître d'ouvrage
désigné par la Régie des Bâtiments, à savoir le consortium
belgo-néerlando-australien Cafasso, croisaient le fer devant
le Conseil d'État. La haute institution est en effet chargée
de rendre, au terme d'une procédure qui dure depuis des
années, un arrêt définitif sur un recours déposé à l'époque
par trois citoyens harenois et qui conteste l'octroi des
permis au projet. Élément important pour appréhender le
dossier: en janvier dernier, l'auditrice chargée de déminer le
dossier envoyait un sérieux signal positif en faveur des
requérants en concluant un avis d'annulation. Or, si
l'annonce faite à l'époque ne vaut pas une décision défini-
tive, il faut savoir que le Conseil d'État rend dans une
grande majorité des cas des arrêts qui suivent l'avis de ses
auditeurs.

Au cours d'une séance à rallonge, portant principalement
sur de procédurières considérations urbanistiques, les
avocats des requérants ont ainsi particulièrement centré
leur plaidoirie sur les points qui ont retenu l'attention de
l'auditrice, à savoir la présence d'un plan d'eau sous la
friche du Keelbeek (sur lequel la prison est en cours de
construction), ou encore la non prise en considération dans
le permis d'urbanisme des nuisances cumulatives du projet
en termes de bruit et de qualité de l'air, alors qu'Haren vit
déjà sous la pression d'un aéroport, du ring, et d'un réseau
ferroviaire très dense. La partie adverse, elle, a axé une
bonne partie de sa défense sur la non-recevabilité supposée
des recours, deux des trois requérants étant jugés, selon leur
analyse, trop peu touchés par la construction de la prison.

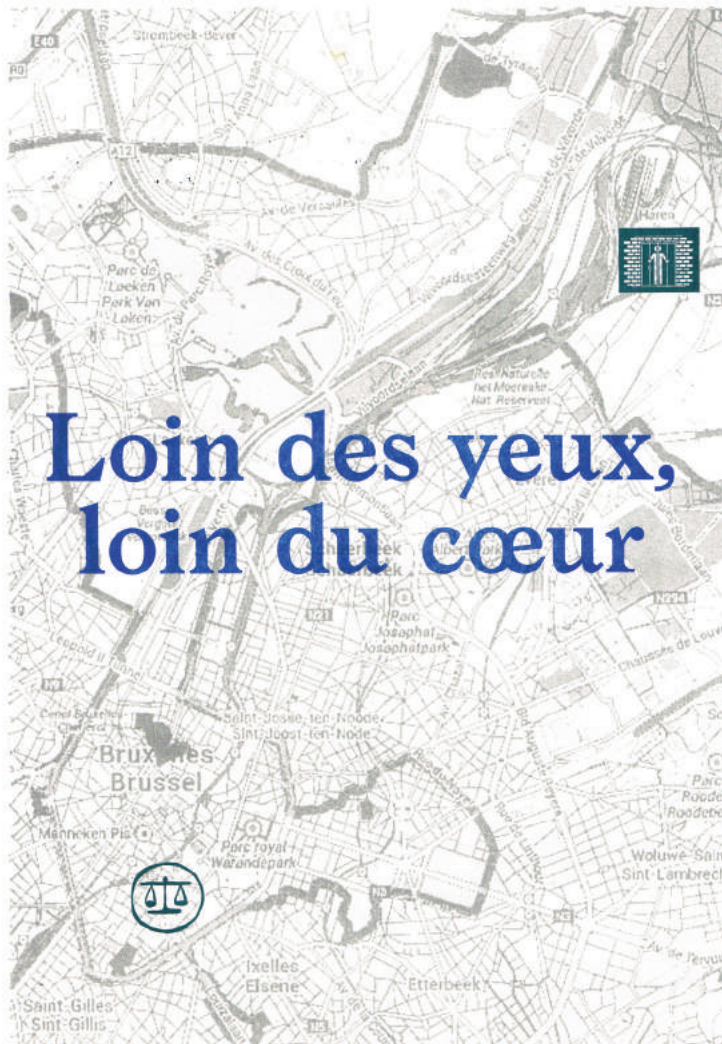
UN REPORT QUI CHANGE TOUT

Mais alors qu’il était initialement prévu que le Conseil d’État rende sa décision dans les jours suivant la séance, un aspect technique soulevé en audience à la demande des défenseurs est venu changer la donne : ces derniers ont en effet émis le souhait qu’en cas d’annulation du permis d’urbanisme, les effets du contrat soient maintenus et que les travaux puissent donc se poursuivre (on appelle cela « le maintien des effets », dans le jargon), puisque ceux-ci sont déjà bien entamés. En réponse, le Conseil d’État a donc décidé de fixer une audience complémentaire pour aborder ce point. Celle-ci ne devant pas se tenir avant plusieurs mois, voilà qui laisse le champ libre à Cafasso pour mettre les bouchées doubles sur ses travaux. Y voyant une possibilité de contre-attaque, le Comité de Haren, regroupant riverains et opposants au projet, a néanmoins fait savoir qu’il introduirait un recours en référé dans les jours à venir, dans l’espoir de voir les travaux suspendus jusqu’à la décision finale du Conseil d’État.

TÉMOIGNAGES COLLECTIF HAREN

« Parfois heurtée par le vécu d’amis en prison, le “c’est trop injuste” qui en découle ne m’avait pourtant pas poussée à me poser face à la question carcérale. Cette maxi-prison venant s’installer à côté de ma ville avec une lutte déjà en marche, j’ai embrayé. La lutte se positionne clairement “contre”, sans modus operandi cadenassé : je sens que je peux y trouver ma place. Certaines dynamiques du groupe reproduisent des faits sociétaux discriminants, mais à moindre coût et avec une réelle volonté de remise en question : on est en chemin et on le sera toujours. J’ai trouvé dans le carcéral un condensé (non-exhaustif) de ce qui me dégoûte dans ce système et face à quoi trop de gens se positionnent en autruche : exclusion, machine à étiqueter, “gouverner argent”, etc. L’indépendance financière nous permet de ne pas être à la merci d’un “cadre idéologique”, ce qui laisse place à beaucoup de positions. De cette liberté induite par l’autogestion (que je prône) se sont révélés des côtés insidieux durs à gérer. Elle amène chacun à s’ancrer dans ses positions, pensant naïvement que le groupe les partage. Ce n’est que dans le feu de l’action que j’ai réalisé que mes positions, anti-carcérales mais pas anti-enfermement dans sa totalité, n’étaient pas partagées par tous. Les différents points de vue qu’on met derrière “anti-carcéral” impliquent la nécessité pour le groupe de se reconnecter aux fondamentaux, se recontextualiser dans le social, le sociétal. Sans les détenus, impossible. »

Une Jo militante anti-carcérale



« Quand je suis arrivée sur la ZAD (zone à défendre) c’était marée basse. Après huit ans de lutte aux vagues fluctuantes, il y avait une immense pleine verte et jaune-fleur et deux bonhommes de l’âge de mon papa qui y vivaient. Surtout parce qu’ils aimaient l’endroit. Comme des concierges amoureux de leur immeuble. Quand je suis arrivée j’étais face à un champ fleuri et je ne savais pas trop quoi faire. Aujourd’hui, je suis face à un chantier sordide qui a englouti la plaine. Aujourd’hui et tous les jours, les machines bip-bipent et s’affairent à construire un mouroir pour mes camarades, mes sœurs et surtout pour toutes ces personnes invisibles. Celles et ceux visés par la répression, pour qui sont bâties ces cellules.

Quand j’ai pu entrevoir ou écouter ces invisibles, je ne savais toujours pas exactement quoi faire mais je n’ai plus pu ne rien faire. Et comme on est de plus en plus à réfléchir ensemble à ce qu’on peut/veut faire contre ces murs qui s’érigent, une foule d’idées naissent, certaines prennent forme, elles agissent. Face à l’exclusion sans cesse annoncée par ce chantier, y a la lutte – en chantier aussi – qui annonce tout autre chose.

Aux abords du terrain en travaux, y a aussi des cabanes et quelques caravanes, vestiges d’une zone à défendre. Avec, aux aguets, quelques militant·es et quelques naufragé·es qui tentent de briser les logiques d’exclusion. »

Une Jo, habitante de la ZAD de Haren depuis mai 2018

« Ça fait quelques années que je tente de suivre ce qui se passe à Haren. Parce que la façon de lutter depuis une Zone à Défendre me fascine. Parce que l’univers carcéral me révolte. Parce que ce projet de Maxi-Prison incarne pas mal d’absurdités du monde actuel. Pour moi la réponse à donner à la surpopulation est de remettre en question notre recours systématique à l’enfermement, à la peine de prison. La solution n’est pas de construire toujours plus de murs et de criminaliser les populations bien souvent déjà exclues à l’extérieur. Ça me fait du bien de pouvoir assumer ce discours anti-carcéral pleinement, malgré toutes les divergences qui peuvent exister parmi nous, qui font notre force plutôt que le contraire. Dans le monde associatif paradoxalement, ce n’est pas toujours simple d’exprimer ce discours radical sans mettre en péril son existence en tant qu’organisme subsidié. »

Une Jo militante anti-carcérale



PRIS’EN CONTE : PASSE, PRISON, FUTUR

L’animation Pris’en conte est un projet de réalisation de contes en prison mené en partenariat par la Fondation pour l’Assistance Morale aux Détenus (FAMD) et l’Asbl Action et Recherche Culturelles (ARC). Elle s’adresse aux personnes internées de l’aile psychiatrique de la prison de Saint-Gilles. Il s’agit de parcourir avec eux le processus de création de contes faisant le lien entre leur vécu et leurs rapports avec l’extérieur du monde carcéral. Par extérieur, nous entendons famille, amis, mais aussi plus généralement leur vision du monde extérieur et de son fonctionnement.

Les détenus et les animateur·ices ont écrit des contes inspirés directement des récits livrés lors des ateliers, menés pendant 8 mois, et actuellement prolongés en vue d’une autre création. L’idée est de passer un moment où l’on peut rêver à autre chose ensemble. Un moment pour réaliser que l’on est tou·te·s capables de raconter et d’imaginer des histoires. Les ateliers s’organisent autour de différents dispositifs narratifs (construction de jeux de cartes, par exemple) qui passent, entre autres, par l’emploi de leurs propres représentations, plutôt que par des symboles plus communément utilisés. Les ateliers travaillent dès lors à une réappropriation collective de l’imagination.

Passé Prison Futur est un conte composé par l’animateur et conteur Julien Staudt, à partir de bribes des récits partagés par les participants, enregistrés lors des ateliers et retranscrits ensuite. Ce conte part de l’obsession du temps qui revenait sans cesse dans les récits, dans un contexte où aucune personne internée ne connaît d’avance sa date de sortie. Il fait partie d’un ensemble de contes parus pour la première fois en 2018 dans un livret destiné aux participants des ateliers.

PASSE, PRISON, FUTUR

Conte écrit par Julien Staudt

C'est une histoire curieuse qui s'est déroulée il y a plus de cent cinquante ans, dans un petit royaume au nord de l'Italie. Ce jour-là, le roi donne une grande fête pour le passage à l'âge adulte de son fils aîné. Des centaines de jeunes gens ivres, ayant passé la journée à boire et à festoyer, commencent à se lancer des défis idiots sans se douter qu'un accident tragique est sur le point de se produire. Tard dans la nuit, le prince, qui participe à une course de chevaux à travers les bois du domaine royal, se heurte à une branche et meurt. Lorsqu'on apporte au roi le cadavre de son fils, tous les invités du banquet se réunissent pour se lamenter. Le roi fait appeler le cavalier qui s'opposait à son fils dans cette course imprudente, un jeune homme du nom de Luca. Tout le monde est d'avis que le pauvre garçon est innocent, mais le cœur brisé du monarque réclame vengeance; il faut donc un coupable. Sans autre forme de procès, le jeune homme est condamné à rester enfermé dans un cachot sans lumière, sans visite et sans loisir jusqu'au pardon royal.

Luca a une fiancée nommée Rose. La belle jeune fille se jette aux pieds du roi en implorant pitié au nom de son amour. Mais, comprenant que le souverain ne changera pas d'avis, elle demande, par faveur, qu'on permette à son compagnon d'emporter avec lui un objet qu'elle lui offrira. Le roi accède à cette demande. Les deux amants sur le point d'être séparés s'embrassent et pleurent longtemps. Rose confie à son fiancé une montre en lui promettant de l'attendre. Elle lui dit que chaque fois qu'il regardera cette montre, il saura qu'elle est en train de compter les heures, les minutes et les secondes jusqu'au moment où ils se retrouveront.

Le soir même, avec rien d'autre que sa montre, Luca est emmené par deux très jeunes soldats qui l'introduisent dans sa nouvelle maison, un espace réduit de quelques mètres carrés, une caverne sombre et humide logée dans les sous-sols d'une forteresse abandonnée.

La nourriture qu'on lui glisse deux fois par jour par une trappe dans la porte n'est pas même bonne à nourrir les rats, qui n'y touchent pas. Ivre d'ennui dans ce gouffre, Luca se perd dans la contemplation de la montre, savourant douloureusement chaque seconde qui passe. Mais plus il regarde les secondes passer, plus elles semblent s'allonger et devenir interminables, le séparant de sa bien-aimée et de tout espoir de la revoir un jour. Au bout de quelques jours seulement, il croit être là depuis des années, le cliquetis de la montre ne lui laisse aucun repos, la pensée de sa fiancée l'obsède. Il l'imagine fixant comme lui le cadran froid et lent de la petite horloge. Il la voit perdre patience, se lasser d'attendre et l'oublier lentement, il imagine la belle jeune femme en train de se marier avec un autre qui lui fera des enfants à sa place.

Ces pensées plongent Luca dans un désespoir sans bornes. Il doit absolument sortir de cette prison. Fuir par la porte, fuir par la fenêtre, fuir dans la mort si c'est la seule option. À deux doigts de mettre fin à ses jours, Luca pousse un cri de colère, arrache les aiguilles de la montre et brise le mécanisme.

Le calme à nouveau...

Dans ce silence, incapable de dire s'il s'est passé une seconde, une minute ou une heure depuis son accès de colère, Luca respire et se surprend à rire. À présent, quand il observe cette montre démembrée, il ne voit plus le temps passé depuis son arrivée ou celui qui reste avant de sortir, il ne voit qu'une invitation à profiter du temps présent. Dans le silence et l'obscurité qui l'entourent, il se tourne vers son imagination et y trouve le moyen d'évasion qu'il désirait tant. En rêve, Luca dessine une nouvelle porte sur le mur. En rêve, il ouvre cette porte et se retrouve libre.



SOLITUDE.
TEMPS.
Porte du temps.

00 H 00
01 H 00
02 H 00
03 H 00
04 H 00
05 H 00
06 H 00
07 H 00
Poubelle
Sceau
Café
EAU CHAUDE
08 H 00
MÉCANICAT
vest: gris
Moulin
09 H 00
Pichet
10 H 00
11 H 00
12 H 00
PATAFE
13 H 00
14 H 00
15 H 00
16 H 00
TARLINE
Soupe
...
Ect

En rêve, il se livre à mille et une aventures. Et le temps passe à toute vitesse... Luca sent les jours et les nuits se succéder aussi vite que si c'étaient des heures. Il n'a souvent pas le temps de manger son repas qu'on lui en remet un neuf. Mais il ne s'en préoccupe pas, plongé qu'il est dans son voyage intérieur. Il s' imagine embarquant pour le lointain à bord d'un bateau de corsaires. Pris au piège dans un violent ouragan, le bateau fait naufrage au large d'une contrée sauvage. Il est recueilli par une tribu de cannibales et gagne leur respect en capturant un gorille enragé à mains nues. Il remonte en pirogue un fleuve mystérieux, infesté de crocodiles, pour explorer une cité oubliée contenant un butin fabuleux. Piégé au fond d'un labyrinthe, il tourne en rond trois jours avant de découvrir la salle du trésor, au milieu de laquelle trône un grand coffre. En ouvrant le coffre, Luca réalise qu'il s'agit d'un cercueil. Celui du prince, son ami mort à cause de lui.

Luca reprend conscience en sursaut, un rai de lumière crue a envahi sa cellule. Un vieux gardien vient lui annoncer qu'il est maintenant libre de partir :
« Le roi est mort. Il n'a jamais pu vous pardonner, mais son second fils, en montant sur le trône, vous a enfin gracié... C'est incroyable, vous n'avez pas pris une ride ! Ni perdu trop de poids ? C'est un miracle. Mon collègue et moi nous nous inquiétions, persuadés que vous alliez mourir d'un moment à l'autre. Vous ne preniez presque jamais vos repas... »

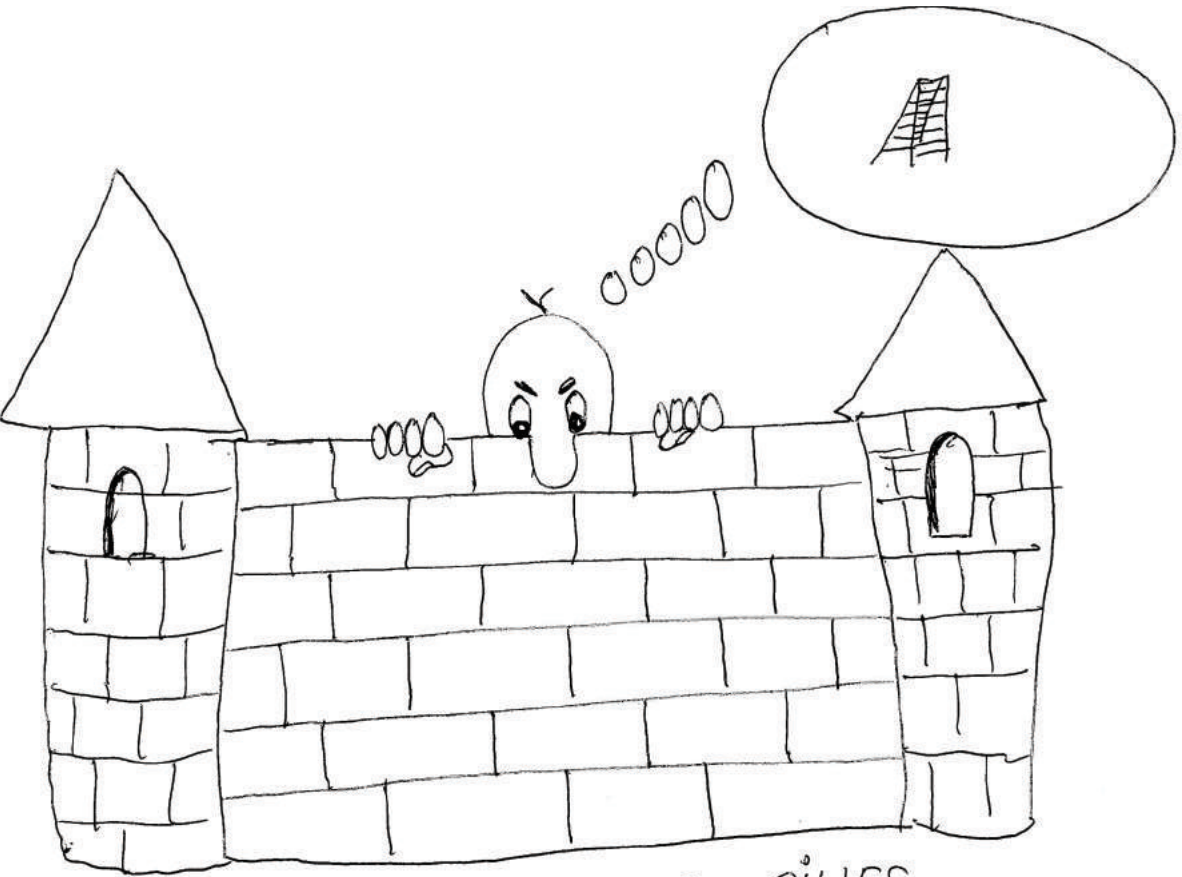
Le prisonnier libéré n'écoute déjà plus, il court retrouver sa promise. Il court si vite qu'il ne se rend pas immédiatement compte à quel point la ville a changé. Il ne voit qu'au bout de plusieurs pâtés de maisons les étranges véhicules dans lesquels les citadins foncent à toute vitesse. Il ne s'aperçoit qu'assez tard que toute l'architecture de la ville a changé. À quelle vitesse les Hommes ont détruit les maisons les plus charmantes pour les remplacer par de grands bâtiments rectilignes... Arrivé devant la maison de sa fiancée, il s'arrête, heureux de constater que cet édifice-là, au moins, n'a pas changé. Le cœur serré, Luca frappe à la porte. Un homme lui ouvre, légèrement plus âgé que lui. Luca sent le sol se dérober sous ses pieds sous l'effet de la surprise. Se pourrait-il que Rose ait pris un autre compagnon ? N'avait-elle pas promis d'attendre ? Peut-être a-t-elle simplement déménagé. Il demande à savoir si Rose vit toujours ici. L'homme en face le regarde avec soupçon, mais finit par se retourner en criant :

« Maman, c'est pour toi ».
Une vieille dame apparaît sur le pas de la porte. Au moment où elle aperçoit le visage de notre fiancé prodigue, elle étouffe un cri, murmurant le nom de celui qui avait été son amant bien des années avant :
« Non, ce n'est pas possible ! Vous n'êtes pas lui, vous devez être... Mais bien entendu ! »
La vieille sourit à présent en lui caressant le menton. Luca est effondré, incapable de dire un mot devant cette femme assez âgée pour être sa grand-mère, mais qui ressemble assurément à la jeune fille qu'il recherche :
« Vous êtes le fils de Luca ! »

La femme invite le jeune homme à entrer et à s'installer dans la cuisine. Toute une famille s'installe autour de la vieille. Elle leur explique que leur invité est le fils de son ancien fiancé, celui qu'on a envoyé en prison et qui n'est jamais revenu :
« J'ai supposé qu'il était mort à l'époque. C'était il y a au moins 40 ans. J'ai attendu, mais au bout de dix ans comme il ne revenait pas... Dites-nous : que lui est-il donc arrivé ? »
Luca cherche encore à comprendre, il contemple autour de lui les visages des enfants et des petits-enfants de Rose, qui n'auraient jamais vu le jour sans son absence. Comme tout le monde attend sa réponse, il se décide à jouer le jeu :
« Le roi a changé sa peine en exil. Il fut enrôlé de force sur un bateau de corsaires en route pour l'Amérique qui s'échoua au large d'une île inexplorée, il est arrivé dans une tribu de mangeur d'Hommes.
- Quelle horreur !

- Ils ont été très gentils. D'ailleurs, leur chef lui a donné une de ses filles en mariage, c'était ma mère... »

Luca parle et parle des heures, racontant tous les rêves qui l'ont habité pendant les quarante ans qu'il a passés en prison et qui lui ont semblé si courts. En racontant ses rêves, il leur donne un peu de réalité. Quand il a plus ou moins fini, la vieille Rose baisse les yeux d'un air triste en demandant :
« Bien entendu, il est mort à présent n'est-ce pas, autrement pourquoi seriez-vous là aujourd'hui ?
- Vous avez deviné. Dans ses dernières volontés, mon père voulait que vous ayez ceci. » Luca sort la montre de sa poche et la glisse dans la main ridée de la femme :
« Il voulait que vous sachiez que cette montre lui a, en quelque sorte, sauvé la vie. » La femme sourit malgré la petite larme qui coule le long de sa joue :
« Et vous, qu'allez-vous faire à présent ?
- Je ne sais pas, je vais voyager, je suppose, recommencer à zéro et surtout, je vais profiter de la vie !
- Vous avez bien raison, profitez tant que vous pouvez, ça passera tellement vite !
Le "jeune" Luca sent un frisson lui parcourir le dos, mais il sourit avant de repartir en murmurant :
« Je sais ». ■



PRISON SAINTS - GILLES

- Italiens ? Espagnols ?
- Français.
- Et vous allez travailler chez ce dingue là haut ?
- Oui Monsieur.
- Deux heures de marche pour descendre voir une fille, ou pour boire un coup, venez plutôt chez nous. Vous aurez des petites chambres individuelles, et puis on vous paiera à l'avantage.
- Dommage mais nous on peut pas changer.
- Quoi ? mais on est en république non ?
- Cela je vous l'accorde monsieur, mais nous on a plus le droit de voter.
- Quoi ?
- T'AS PAS ENCORE COMPRIS ? ON SORT DE TABLE ! HEINNNN !
T'ES PLUS TELLEMENT CHAUD POUR NOUS BICHONNER MAINTENANT HEIN ?



LES GRANDES GUEULES
ROBERT ENRICO (1965)

LA VIE CARCÉRALE, TENANTS ET ABOUTISSANTS

Stephan Picron

Chroniqueur pour La Brèche, détenu à la prison de Nivelles

Une peine de prison est un choc qui laisse des traces. Les détenu·e·s doivent accepter leur peine, puis apprendre à vivre dans un monde clos, éloigné de tout. Vient enfin la sortie, mais se réadapter à un monde qui nous a exclus est souvent difficile.

Parlant bien sûr par expérience et avec le recul de plusieurs années de prison et étant encore incarcéré actuellement, je peux remarquer que le processus de détention comprend plusieurs étapes, tant au niveau de l’acceptation psychologique que de la projection et de la construction d’un possible lendemain. La « préventive » est une fameuse claque au visage, le choc de se retrouver dans une petite cellule délabrée, avec une porte d’acier, close, n’ayant pas de poignée du côté du détenu, cela provoque un effet d’angoisse important. Puis, l’attente du procès, la pseudo-certitude de s’en sortir, mais aussi la rupture avec la famille, femmes et enfants, gérer leur déception et aussi le sentiment d’abandon.

Ensuite, le procès, l’issue, souvent contraire à nos espérances, la « vérité » judiciaire souvent bien différente des faits commis. Je pensais qu’après la sentence reçue, 18 ans pour ma part, je serais soulagé, j’allais enfin pouvoir reposer mon âme : il n’en fut rien ! Une autre lutte commençait, l’accessibilité au tiers de peine⁽²³⁾ !

Je ne suis pas d’accord de dire que la prison ne sert à rien, les trois ou quatre premières années servent vraiment à se couper de la vie d’avant, à se remettre en question et fait naître l’espoir et l’envie d’une vie nouvelle, d’une seconde chance, d’une mort et d’une renaissance. Ces bons et beaux sentiments sont hélas remis en cause par les conditions de détention, en ce qui me concerne, à la prison de Nivelles. Il n’y a en l’endroit aucune réinsertion, excepté quelques cours de base, comme l’alphabétisation, mais aucune formation permettant l’apprentissage d’un métier pouvant changer une vie et donnant accès à un revenu.

Sortir de prison avec rien ! ? Et ensuite ? Seulement commencer une formation ? Vivre avec quoi ? Où ? Et comment ?

Car après la remise en question nécessaire, il n’y a plus ici qu’à perdre son temps ! Et commencer à ruminer. Car le manque de personnel au sein de la prison entraîne des conséquences graves dans la vie des détenus. Pas d’accès à la bibliothèque, préaux souvent supprimés, pas d’accès au téléphone, au culte, horaires des visites perturbées... Revendications passées systématiquement à la trappe par la direction. Le désespoir naissant chez les détenus voulant tourner une page au vu de l’immobilisme du Service Psycho-Social (SPS), renvoyant leurs espoirs, leurs permissions de sortie, congés et tiers de peine à une date toujours plus éloignée. S’en suit alors le retour d’une vieille ennemie, mauvaise conseillère, la colère et sa copine la haine ! Poussant alors les détenus à ne plus rien espérer, à discuter à nouveau de mauvais choix possibles.

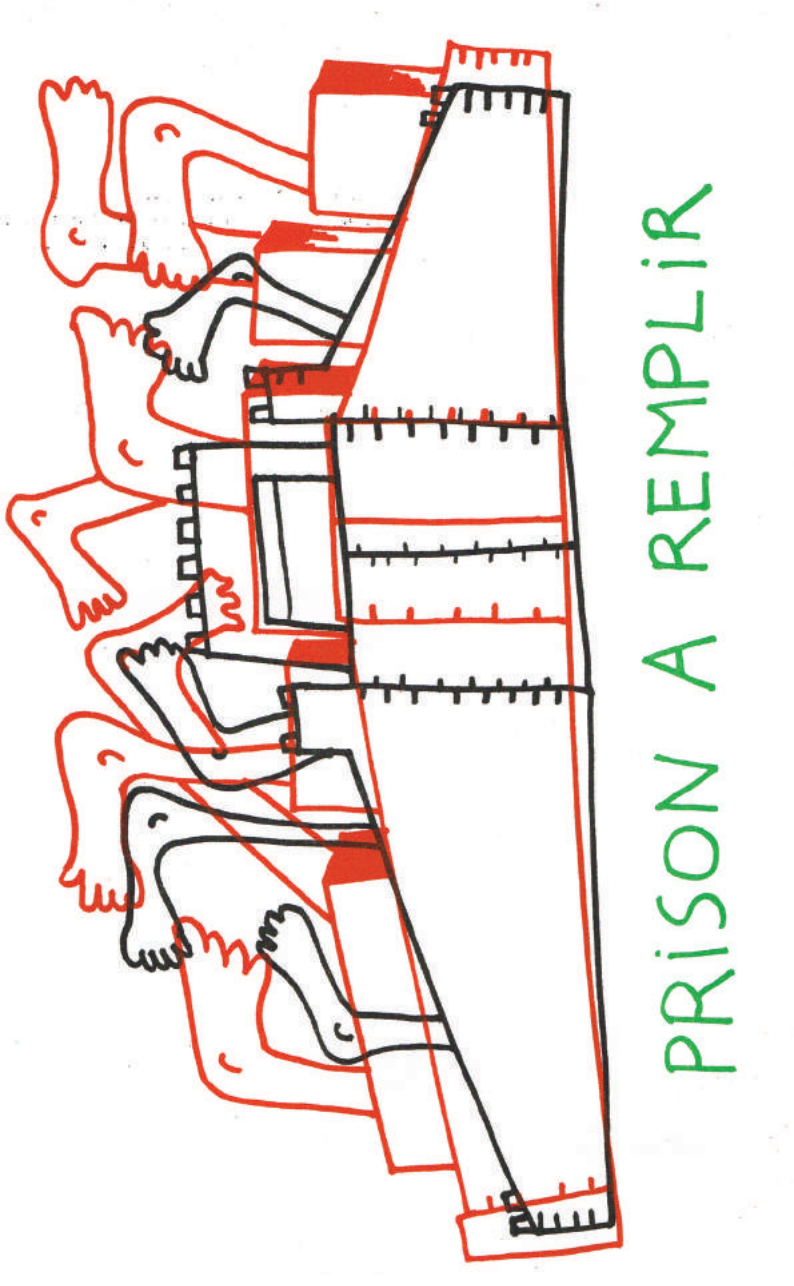
Bref, traitez un homme comme un animal et il ne peut que mordre ! Il faut changer tout cela ! Cette histoire se déroule dans un pays capital de l’Europe ! Le législateur doit s’inspirer du modèle carcéral des Pays-Bas et des pays nordiques, il faut une volonté politique de changement, car il coûte bien moins cher de réinsérer un détenu que de le garder en prison des années, il en va aussi de la sécurité de la société à long terme – récidive par

manque de réinsertion. À moins que la Belgique préfère payer les amendes infligées par les Droits de l’Homme et la Cour Européenne de Justice. Faut-il rappeler que notre système carcéral est basé sur la rédemption ? Encore faut-il s’en donner les moyens.

“Ce n’est pas en regardant la lumière qu’on devient lumineux, mais en plongeant dans son obscurité.”

Carl Justav Jung ■

(23) Après avoir effectué un tiers d'une peine de plus de trois ans, un·e détenu·e peut faire une demande de liberté conditionnelle.



CRÉDITS

Graphiste : Léa Beaubois
leabeaubois.tumblr.com

Typographies :
Backout, Frank Adebaiye
Ovo, Nicole Fally
Vodka, Léa Beaubois
Bleary Days, Anna Gustafson
Arial Black, Monotype

Imprimeur : Click click graphics

Illustrations :
Pages 7,14 : Anoyak
Pages 8–10 : Théodora Jacobs
Pages 11-13 : Hugo Grätz
Pages 19,28–33,38 : Affiches créées par Ateliers Urbains avec la participation des habitants de Haren
Page 37 : Marc Rilliet
Pages 34–36 : créations réalisées lors des ateliers dans le cadre du projet
Couverture, pages 16, 20 : Dimitri Prokofieff

REMERCIEMENTS

Le Genepi Belgique remercie chaleureusement toutes celles et ceux ayant participé au financement de ce premier numéro, et parmi elles et eux : Jean Lavallée, Eric Van Beuren, Leonor Laloy, Christophe Massinon, Pedro Bethencourt, Sabine Apraxine, Michel Peronne, André Apraxine, Joseph Abisaleh, Genco Sanli, Véronique Carre, Nadir Sanli, Véronique Lavallée.

POURQUOI UN JOURNAL À PRIX LIBRE ?

En opposition au prix « fixe » (paradoxalement inégalitaire puisqu’il impose un prix identique à tous, sans prendre en compte les différences de ressources), le prix libre laisse à chacun la possibilité de payer selon ses moyens. C’est un principe de solidarité qui permet de rendre ce journal accessible au plus grand nombre.

APPEL AUX DON

Vous croyez en l’aventure Genepi ?
Vous souhaitez vous investir mais n’avez pas assez de temps à consacrer ? Vous pouvez aussi nous soutenir en faisant un don par virement :

IBAN BE 97 5230 8106 0349
Le Genepi Belgique fonctionne sans subsides.
Il est entièrement géré par des membres bénévoles.

APPEL À TÉMOIGNAGES DE DÉTENU·E·S

Vous voulez témoigner sur votre vécu en prison ?
N’hésitez pas à nous contacter par e-mail :

GENEPIBELGIQUE@GMAIL.COM
Ou par courrier :
RUE DU BOULET, 22,
1000 BRUXELLES,
Nous pourrons diffuser votre témoignage ou réaliser un entretien avec vous.

WWW.GENEPIBELGIQUE.BE



SOIRÉE DE LANCEMENT DU JOURNAL



La Brèche
JOURNAL DU GENEPI BELGIQUE

**ENTRÉE
GRATUITE
&
NOURRITURE
SUR PLACE**

19:00

Lavender Witch

Von Stroheim

Hammer Jam-Her

22:30

Cédric Blavier

00:00

Pneumotracks feat. Seka

02:00

Les 1000 ans de la Belgique

www.genepi-belgique.com

f [genepibelgique](#)

🐦 [genepibelgique](#)

📷 [genepi_belgique](#)

20 mm

17 MAI
2019

**Colectivo
Garcia Lorca
Rue des
Foulons 47-49
1000 Bruxelles**

